

nos programmes et ignoré de beaucoup. M^r Gauthier avait rendu un service à cet enseignement en faisant visiter lui-même dans le journal la lassine de la première legon.

Séance brève

Le Secrétaire

C. Cailler

Séance du Lundi 13 Novembre 1916

Présents: M^{me} Fehr, doyen, Cailler, Gauthier
C. L. Guy, P. Guye

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé!

Cransus (septembre d'octobre)

a) Bac. ès sc. phys. et naturelles. Ord. terminé
M^r Nicolaeva

M^r Mabat

b) Licenc. ès sc. phys. et naturelles, ord. terminé
M^r Letellier

Rendue

c) Licenc. ès sc. phys. et Chimiques, a terminé
M^r Urfer

d) Diplome d'ingénieur-climiste, ord. terminé
M^m Alfimoff
Buelmann
Combes
Grosjean
Lander
Wilkozenki

e) Diplome de Pharmacie, a terminé
M. Agawaly.

M^r Zaman斯基, a fait une leçon de suivi naturel

Doctorat ès Sciences physiques

M^r Coft a fait une belle leçon oral de Mécanique

M^r Tedring v. Berkut, a fait une belle leçon oral
et écrit de Clinique

Inmatriculations

Celles de ce semestre relevait au chiffre de 70, contre 54 à pareille date pour le semestre d'hiver 1915-16 (74 en tout). Les 70 inmatriculations comprennent 36 Russes, 36 étrangers, se répartissant comme suit: Russes 12, Français 5, Turcs 5, Grecs 3, Belges 2, Luxembourgeois 2, Asiatiques 1, Hollandais 1, Autrichiens 1, Bulgares 1, Egyptiens 1, Chinois 1. Il y a sur le total 7 hindous, 5 internés français, et 1 belge.

Equivaleances.

2) Diplôme d'ingénier-chimiste. Une assez grande partie d'équivaleances sont accordées aux premiers de la Commission de Chimie; alors les bacheliers, les dispenses portent ~~les~~ exclusivement sur les cours, examens et laboratoires sur lesquels les postulants ont déjà fait ailleurs une expédition de ces examens. L'objectif en sorte n'est pas à la production des premiers préférables.

10) M^r Nicolas Depositoz, vint de Liège avec la ^{permis} candidature: examen I, dispense complète; II, diverses examinatoires; III admis; après avoir suivi quelques épreuves de laboratoire IV, aucune dispense.

20) M^r Ernest Depositoz n'est d'athées, où il a suivi les cours pendant 6 années, avec examens. Examen I, dispense complète sur la Minéralogie, II quelques dispenses de cours, III et IV aucune dispense.

30) M^r Rodriguez de Malaga, a fait ses études à la Technische Hochschule de Munich, pendant 2 ans. Examen I, dispense de la Botanique, par contre doit subir les épreuves, au 2 autres branches du programme à l'achèvement, II dispense de la Minéralogie et de la Chimie inorg. et organique, III admis à l'examen après avoir suivi plusieurs épreuves de laboratoire IV, pas d'exemption.

(suite dans le) 40) M^r Doyon a connu à Pétrograde et Berlin.
21 octobre

Examen I, dispense totale; II, diverses dispenses pour les épreuves suivantes, et dispenses de cours de Physique III admissible, après avoir satisfait à certains conditions de laboratoire, IV aucune dispense.

50) Renvoient sur le cas de M^r Stünpert, examiné dans le deuxième examen, le Fauteille la légende comme suit. Examen I, dispense complète sur la Géologie, le candidat devra en outre suivre un cours de Mathématiques. II, dispense des examens de Phys. et de Chimie inorganique et organique. III et IV sont.

6) Diplôme en Sciences Physiques. Une autre belge, M^r Marcel Desrayez, posteur de la 1^{re} et 2^{me} candidature de l'Université libre de Bruxelles demande l'équivaleance de la licence en K. phys. et chimiques.

La théorie antérieure du candidat correspondant à son grade, M^r. L. Guy, Dupont, et Petit ont demandé pour leur cliente l'équivaleance, nous réservons qu'il soit satisfait aux conditions de laboratoire non complètement. Le docto-ral devra être fait dans sa totalité, sans dispense d'aucune nature.

70) Une demande semblable est posée par un Chinois M^r Chang qui nous vient nous d'atterrisseur d'examens de l'Imperial College of Science and Technology de Londres.

Il est décidé de lui accorder l'équivaleance, nous réservons de faire

examen avec une branche à la fois dans le programme de licence; il devra essayer au contraire d'apporter à nos exigences de laboratoire à Louvain ou à Genève. Doctrat à faire sur aucun allegement.

3°) M^r Pierre Merlet a annoncé à l'école d'ingénieurs de Lausanne et à la doctrine du doct. ci-a., que Physique comme branche principale. Il lui est accordé la dispense partielle de la licence pour les parties du programme, la physiologie sur lesquelles le candidat a déjà obtenu une partie des épreuves à la licence; même stipulation en ce qui concerne les laboratoires. Doctrat à faire sur aucun allegement d'autre espèce.

c) Licence ès-sciences biologiques M^r Christiani porteur du diplôme propédeutique fédéral, à doctorat ès-sciences physiologiques, et demande l'équivalence avec la licence ès-sciences biologiques.

En l'absence des principaux professeurs intéressés, la séance du 3^e dicembre Fauché se prend comme décision sur le cas qui lui est présenté.
1916
L'équivalence a été précédemment refusée aux titulaires du bac. médicale, mais le propédeutique fédéral est un examen supérieur au premier. Aussi M^r C. L. Guy accordait volontiers l'équivalence pour la Physique à condition que le candidat ait au moins obtenu le note 4.
Decision renvoie à une séance ultérieure.

Diplôme d'ingénierie chimiste (session extraordinaire)
M^r Behrmann demande d'être autorisé à faire le examens basé sur une session extraordinaire à tenir en été 1917, au lieu de finir en 1917-18. Le particulier, sujet russe, va être mobilisé; la possession du diplôme lui épargnerait le front, qu'il s'engagerait contre l'ennemi. Aussi, lorsque le brevet de la session extraordinaire, ait été rendu public à tous candidats ayant obtenu à une session antérieure.

Programme de session d'été 1917

M^r le doyen pense que le programme peut, sans nécessairement, être adopté de suite; la question restera devant le Sénat, et M^r les professeurs auront l'occasion à leur disposition; à deux exceptions près, toutes ont renvoyé la question et il n'y a aucun modification apportée au programme.

M^r C. L. Guy renouvelle que le salles 44 (amphithéâtre de Meunier) sera réservé aux cours de licences.

M^r Gauthier demande qu'il faille remplacer par M^r Louis Claeys, pour le cours de Géographie physique, durant la session d'été, aux mêmes dates et conditions que ci-dessous. La Fauché approuve l'arrangement et charge le doyen de faire les formalités nécessaires.

Le programme d'été est ensuite adopté.

Communications diverses

M^r le doyen renvoie, au nom de la Faculté, M^r Gauthier qui a fait don à la Bibliothèque nationale une belle série d'ouvrages des 18^e siècle, 19 volumes et 37 fascicules, ainsi que d'une autre série de volumes dédiés à la Bibliothèque du cabinet de Physique.

M^r le doyen a attiré l'attention du Bureau sur les erreurs contenues dans plusieurs documents édictés par le Conseil d'Etat relatif à la construction de bâtiments. Ces documents sont qualifiés d'obscurs et rébarbatifs qui ne le sont pas, de nos jours, plus excessifs. Il est recommandable que de pareils erreurs soient glissées dans des actes officiels; M^r le Recteur a promis d'envoyer à ce sujet au Conseil d'Etat.

Secrétaire
Secrétaire

Le Secrétaire C. Caillot

Secrétaire du mardi 5 décembre 1916

Présents M^r. Fehr doyen, Caillot, Claparède, Gauthier, Ch. Guy, P. Guy, Rilet, Sarrazin, Geuzé.

Procès-verbal lu et approuvé

Affaires Courant

10) Sciences Doctorat ès-sciences physiques; M^m Georges Faré et Marcel Geyra ont passé avec succès l'épreuve de Chimie.

20) Thèses Les thèses suivantes sont acceptées; sur rapport de M^r Sarrazin, la thèse de M^r J. Rouehadzé sur le gypse et les gypsites de Chiny et de la Faucille; sur rapport de M^r Rilet, les thèses de M^r H. Müller sur quelques dérivés du veriatol, et de M^r A. Lardoll sur l'hypothèse de la double liaison dans les barium-carbols et barotriacols.

30) Equivaleances et Diplôme d'ingénieur-chimiste. Pour gagner du temps, le Bureau de la Faculté et l'agence de liquides le cas de M^r Lourdel de Liège, suivant les règles ordinaires et d'accord avec le Commissaire de Chimie.

—) Le Bureau reprend le dossier du cas de M^r Christiani abordé dans la dernière séance. M^r le doyen a proposé que le jury examine la question avec M^r Chodat et ces personnes sont d'accord pour ne pas demander l'équivalence de la bourse. La recherche du Dr Fehr propose une équivalence partielle datant de la dispositif

M^r Christiani aurait alors un doctorat (après avoir passé l'examen de psychologie de la bourse; les autres branches de la bourse seraient supprimées), et le doctorat devrait être

fait en totalité sans les dispenses accordées aux deux baccalauréats; de fait, le candidat n'aurait pas reçu le grade de baccalauréat.

Une longue discussion s'engage sur ce cas qui est en effet important pour faire peser au sujet la question de l'équivalence entre le diplôme fédéral et la licence en biologie. Deux points de vue opposés sont soutenus tout à tour par plusieurs membres de la Faculté. Selon M. L. Yung et Pictet, il faut faire établir des équivalences dans l'acte de faculté particulières aux étudiants versant au doctorat par le canal du diplôme fédéral; leurs connaissances en sciences naturelles et en chimie sont inférieures à celles des baccalauréats; que la transformation des baccalauréats en licence n'atténue pas la dépréciation du grade. Il faut notamment établir que les porteurs du diplôme fédéral arrivent au doctorat au moins de peu et après un temps que ceux qui auront le titre normal de la licence; si ce n'est autrement le candidat délaisserait la licence pour avoir le titre de baccalauréat. Mais alors devraient être exigées de cette licence surtout la ce qui concerne les bases pratiques de laboratoire.

M. P. Guyot dit au contraire qu'il se faut pas augmenter à plaisir les difficultés, au contraire dans le respect des anciens règlements obligeant l'étudiant à répéter deux fois le même examen; il n'y a pas question de reconstruire l'équivalence avec

la licence, en l'occurrence pour la thématique des facultés spéciales du doctorat. Il s'agit toutefois, sans doute une garantie, ni ce qui concerne les branches complémentaires ni quant aux laboratoires, d'enrôler des répétitifs déjà titulaires.

La définitive la Faculté accorde à M. le doyen l'équivalence partielle de la licence dans le cas indiqué par M. le doyen. Les exigences de laboratoires de la licence devront être intégralement satisfaites; la candidate sera exempté ^{sans autre} de peser au doctorat en sciences physiologiques, et celui-ci ne comportera aucune limitation quant aux branches complémentaires ni aux exigences de laboratoires.

Clanc est ordinaire d'anthropologie

Le Recteur a reçu du Département une lettre dans laquelle ce dernier expose son intérêt d'appeler à la Clanc d'anthropologie, créée par l'arrêté législatif du 24 mai 1906, M. Eugène Pictet docteur en sciences, et demande à la Faculté de désigner son délégué à la Commission de peinture.

À l'unanimité, la Faculté choisit à cet effet M. L. Yung, avec le mot d'appuyer la candidature de M. Pictet.

Communications diverses

M. le doyen assume la direction de l'Association des

Assistants assistants. Ce Messeur a remis le volde de leur anniversaire, soit 27 Fr. 85 à la Commission d'assistance aux étudiants.

M^r le doyen a été avisé que l'Université de Bâle publie Shuler se propose de fêter le jubilé de M^r le professeur Shuler, à l'occasion du 40^e anniversaire de son entrée en fonction, et pense que M^r le prof. Yung serait tout désigné pour nous représenter à cette cérémonie.

M^r Yung accepte cette mission avec plaisir et dit qu'en raison des attaches de M^r Shuler avec cette ville, il devrait être nommé docteur honoris causa, si son nom ne figure pas dans la promotion de 1909.

La Faculté en déduit aussi, le temps passant le Bureau de la Faculté regrettera pour vous toutes l'affaire.

M^r Fehr a soumis une enquête aux directeurs de laboratoires, que le volde des allocations pour les bibliothèques et à leur disposition, de ce jour.

Séance tenue

Le Secrétaire

C. Cailler

Séance du lundi 15 janvier 1917

Présents. M^r. Fehr doyen, Cailler, Gauthier, L.-E. Geiger, Yung.

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

M^r le Prof. Yung rend compte ce quelques mots de la cérémonie publique de l'honneur de M^r le prof. Shuler de l'Université de Bâle. M^r Shuler fut nommé hon. docteur et recevait alors un diplôme de docteur honoris causa qui lui a été renouvelé à cette occasion par l'Université, et a également été gradué à M^r le recteur et au doyen de la Faculté.

Affaires courantes

- a) Examen d'^{Dr} St. Sc. physiques. Octobre une heure
M^r Kaiser l'examen oral de Physique
" " de Chimie (malade)
" " de Botanique.

M^r Charkiew " " de Minéralogie

M^r Nicolaeva Vasilia, Physique (oral)

- b) Dr St. Sc. Phys. et Naturelles
M^r Chiriac Botanique (oral et écrit)

M^r Narif Chimie

c) Certificat d'aptitude

M^{me} Selleneger a passé l'épreuve orale de Chimie

M^{me} Kaufmann a passé à l'holo secondaire les deux épreuves orales de chiffres 5 et 5th. A l'holo d'ordre, et avec l'agreement du Directeur (^{du département de} l'Institut suisse) les deux autres épreuves ont eu lieu dans les conditions de la pratique, devant une classe. La bactérie a rendu de tout point, elle y a bien démontré que ce mode de passe de l'examen applique dorénavant au Collège comme à l'holo secondaire; un candidat, M^r Hochstatter, a toutefois refusé l'application de l'ancien règlement, ce qui n'a pas été fait. Ses leçons auront lieu à l'Université.

M^r le doyen rapporte sur la barème établi pour un candidat M^r Hochstatter et M^{me} Legraindoux, dont le barème auxquels ont été accordés les chiffres 4^{3/4} et 5. ont été acceptés.

(Service
des examens.)

d) Diplôme d'ingénieur-chimiste. À l'suite de plusieurs demandes obtenues par plusieurs candidats, les examens à subir pour ces derniers le l'ouvert groupement were pris dans très courte; ces étudiants, qui selon le réglement se demandent à prétendre qu'un connaissance de l'apport chimie, demandent à faire leur examens dans le même temps que les doctorats et thèses; le même demande a été fait par des étudiants proclamant appeler au service militaire. M^{me} le professeur de Chimie, Physique et Minéralogie étant d'accord, la Faculté accepte la demande.

Prix de la Faculté

Il a été proposé de réviser, si pour le prix Dreyz se prévoit pour Plastanov. Précis; le décret d'accord pour affilier le Bureau en plaçant le prix Plastanov. Précis. Le décret d'approbation est fixé au 1^{er} mai.

Le budget actuel du fonds Dreyz permettra d'élargir à 1000 francs la valeur de prochain exercice.

Barème des Inscriptions

Cette question, souvent agitée en Faculté, a été reconnue dimanche au Bureau à la suite d'une réclamation du professeur Bard. Le Recteur estime que le professeurs devraient être autorisés, s'ils le désirent, à demander la contrepartie pour présentation de la carte d'étudiant après une leçon; M^r le Recteur nous demande cette approbation à cette forme toute facultative.

La Faculté se déclare d'accord.

Appariteur

M^r le doyen communique que la Faculté de Lettres a obtenu de l'Etat la création d'un poste d'appariteur, qui figure déjà au Budget de 1917. Le cadre de charge de ce fonctionnaire a été fixé par M^r Fehr demandé que le futur appariteur puisse être employé au sein de la Faculté de Lettres, mais aussi pour le doyen de Facultés domicilié dans le bâtiment de Bachtrot, cela pour les petits besoins des réunions utiles de la faculté. Appuyé

Seance levée

Le Secrétaire
G. Cailler

Séance de Mardi 13 février 1917

Présents MM. Fehr, doge, Cailler, G.-J. Guy, Pét. Guy, Gauthier, Chodat, Claparéde, Pictet,

Procès-verbal lu et approuvé:

Examens

a) Examens de Doctorat à la Physique ont eu lieu, sans succès
M^r Morein élève par la Physique
M^{me} Zitowitch " " Chimie

Cette dernière, dont le branche principal est la Géologie, demanda à être autorisé à repasser l'examen avant le fin de l'année; la molécologie fut l'avenement couronné à la candidate formule atteste de plus d'une heure. L'interrogatoire, M^r Pictet, dit l'avoir interrogé M^{me} Zitowitch que sur des parties de la Chimie qu'il devait être le plus familière à des géologues; malgré cela, la candidate n'y réussit pas. Les étudiants se put une idée suffisante des exigences du doctorat, et manifestent trop souvent le tendance de conclure les œuvres comme une bénie ~~des~~ ^{on l'} fait toujours bien la chose, sans à reconnaître en elles un succès.

Dans le cas présent, une préparation de quelques semaines sera pour des fois suffisante de laisser bénir; M^r Pictet proposa de

envoyer M^{me} Zitowitch au centre d'été. Approuvé.

Diplome d'ingénieur chimiste.

M^r Maranian a passé l'examen de Physique avec succès (ensuite) 5 candidats ont passé " " de Minéralogie bien M^r Pictet fut le seul à réussir, les autres M^r Blanchard, Viala, Dickerhoff, Baumgartner sont admis.

c) Thèses Les thèses suivantes ont été présentées et acceptées

Le rapport de M^r P. Guy, la thèse de M^r Hagemann sur la réaction azote-hydrogène sous l'action de l'arc électrique.

Le rapport de M^r Pictet, la thèse de M^r H. Tempel sur l'influence de la stabilité du charbon sur la combustion bromoalcalique, et la thèse de M^{me} Salymara sur quelques effets concernant l'empêchement stérile.

Le rapport de M^r Dupare la thèse de M^r Balgeay sur les roches cristallisées et la métamorphisme etc., et la thèse de M^r Smit sur certaines roches de Paraguay.

d) Session Extraordinaire au centre d'été 1917.

M^r le doyen dit qu'il est très probable qu'une école de sciences commerciales aura le fin de l'été; plusieurs de nos étudiants sont prêts de terminer avant leur卒業. Il y a bien de peuvoir, et d'autres déjà, une session extraordinaire en face de 10 séances de cours militaire, fin juillet. Tous pourront tout donner à M^r

le doyen a-t-il effet.

Livret d'étudiant.

M^r le doyen des Facultés de Science et de Médecine a reçu du service fédéral d'hygiène publique une lettre demandant que les laboratoires soit nécessaires dorénavant dans les livrets, celle sur la terminologie officielle adoptée par la vigilance des examens fédéraux de Médecine. C'est pour la normalité des procédures lorsque des examens sont faits.

M^r Fehr relève certaines difficultés de la proposition; l'inscription sur le carnet, pour le cours, ne comporte pas de garantie de présence, tandis que dans le pratique actuelle, le certificat de laboratoires se sont délivrés jusqu'à la fin du cours et attestent la participation effective du étudiant aux travaux de laboratoire. Le bon effet de la norme serait de substituer une pièce unique, aux diverses pièces en usage auparavant. Il est vrai qu'il faut demander si l'étude nécessite d'avoir les laboratoires ou de limiter aux deux laboratoires qui tiennent quelque norme aux examens fédéraux.

Le quatrième estendue plusieurs Facultés et cela devant le Bureau; M^r le doyen devra entendre l'avis de la Faculté.

M^r Gauthier dit qu'il y a cinq de ces quatrièmes, une depuis l'autre de peu. Sur le premier on peut discuter, mais ce qui concerne le second M^r Gauthier tient à protester. Le Service fédéral d'hygiène a fait de nous donner des ordres, et le prend avec

soi d'un ton impératif qui tient le plus pouvoir.

Plusieurs membres de la Faculté pensent le contraire pour retenir les avantages et les inconvénients de la norme demandée, déjà signalé par M^r Fehr. Pour leur compte de ces et d'autres, M^r P. Guip propose que l'inscription sur le carnet des exercices pratiques et des laboratoires soit facultative, et qu'elle ait lieu, à la demande de l'étudiant, moyennant la présentation du certificat de présence.

La Faculté adopte la proposition précédente qui sera transmise au Bureau, connue son opinion, par M^r le doyen.

A propos du livret d'étudiant, M^r Fehr mentionne la suggestion de M^r Milhand, qui a demandé à plusieurs reprises de supprimer l'indication des frais et de la remplacer par celle du nombre de livrets. Cela, afin de réduire la susceptibilité des étudiants qui ont obtenu des dispenses.

Le système proposé configurerait le travail de la Caisse, qui aurait à délivrer des quittances séparées pour chaque payement.

Une recommandation s'est faite à M^r le doyen, touchant la proposition Milhand.

Seance levée

Le Sénat

1 G. Gauthier

Séance du Mercredi 21 mars 1917

Présents: M^r. Fehr doyen, M^{me} iller, Gauvin, Ph.
Guy, Yung. M^r E.-L. Guye s'est fait excuser.
Procès-verbal lu et approuvé.

M^r le doyen rappelle ce quelques mots la perte que vient de faire
la Faculté en la personne du M^r le professeur A. Mollier
celui à ses collègues et à ses étudiants à la fin de l'âge apicale
la morte maladie.

M^r Fehr signale aussi le brillant moral et financier des
journées universitaires, et renvoie les membres de la Faculté pour
leur activité et positive collaboration; elle a été une des principales
facteurs de la réussite.

Le budget de 1918 est en préparation; le Bureau a reçu du
Département d'Instruction publique une circulaire demandant
le détail des modifications proposées; le plus stricte économie sera et
renouvelée. Une bourse d'études l'engagé qui aboutit au
membre par et simple de budget tel qu'il existait antérieurement
à 1914.

Examens

- a) Diplôme de Pharmacien, a obtenu M^r Smakowski
b) Certificat d'Aptitude (Exams partiel). Ont réussi:
M^m Legrandeur } (legas de peine,
Mr Hohstätter }
M^m Kaufmann. (Pedagogie)
M^m Schlesinger (Physiologie)
- c) Doctorat ès-sci. physiques. Ont obtenu succès:
M^m Auerbach (Phys. et Chimie)
M^m Rzymowska (Physique)
M^r Kischek (Mathématique)
M^r Clarkelis (Chimie,
- d) Doctorat ès-sci. mathématiques.
M^r Rod (Mécanique) a réussi
Ce candidat, dont le branche principal est l'Analyse mathéma-
tique, devrait exposer sous une épouse compétente comportant
interrogation sur des questions spéciales d'Algèbre (courant
répétitif appris au lycée). M^r Rod ayant passé le examen
du certificat d'aptitude, dont le programme comprend aussi des
chapitres spéciaux d'Algèbre demande a été dispensé de cette
branche. Il y a un précédent, c'est M^m Gauvin qui fut obligeé
de l'examen complémentaire de Zoologie, en ayant déjà obtenu
les épreves pour l'obtention du certificat.

M^r Gauthier déclarant satisfait, le demand de M^r Rod et accordé.

A propos de même cas, M^r Félix tient à noter que les deux professeurs de Mathématiques ont le droit d'interroger à l'examen de mathématiques du doctorat, selon la pratique observée pour l'examen de Chimie.

c) Thèses. Selon rapport de M^r Duparc, et à cette la thèse de M^r G. A. Farné, (Etude monographique sur les roches anides de l'Oural).

d) Demande de M^r Sarassi. Ce candidat au doctorat ès-sci. phys. entre au service avant le début de son année d'été et demande de faire l'épreuve orale de Chimie physique pendant la vacance.

M^r P. Guyot se déclare favorable à la requête, la date de l'examen est fixée au 28 juillet; M^r Guyot convaincu le juge à cet effet.

Séance d'été. L'ouverture sera reportée le 10 avril; la première séance étant consacrée aux examens, la suivante devra d'assurer par affiche le repos des cours pour le lundi 16 avril.

Équivalences

M^r Albat Smith, natif de Mulhouse, ingénieur-chimiste de la Technische Hochschule de Karlsruhe, porte le doctorat ès-sci. phys., et demande exemption, totale ou partielle, des épreuves orales et écrittes. M^rs les professeurs Pictet, Duparc, E. L. et P. Guyot ont examiné la question, et pointent un rapport écrit, sur l'agence de M^r P. Guyot.

Le porteur a 38 ans; il a passé 13 ans dans l'enseignement supérieur, à l'arsenal rotannais, comme élève d'assistant ou suppléant. Il a l'auteur de publications nombreuses, rendant témoignage de ses connaissances très étendues. En outre, il a l'avis de pratiquer scientifiquement; technicien très compétent dans l'industrie du gaz, il a suivi par ses études sur la lavage du gaz etc., et occupait avant la guerre le poste de directeur du service du gaz de la ville de Mulhouse. Il nous apporte, comme thèse, un travail très intéressant sur la loi des taux de vapours saturés, sujet sur lequel il a obtenu une renommée et se peut que nous fassions honneur; enfin, M^r Schmid, est un très bon expérimentateur.

Pour ce motif, et s'autorisant du précepte de M^r Petrucci, les professeurs estudié proposent de admettre l'examen de doctorat à une épreuve orale et une épreuve écrite sur la branche principale (Chimie Physique).

La Faculté se range à cet avis.

Diplômes
de Winterthur

Le Comité de Chimie a étudié les conditions
d'ans au doctorat des diplômés de Winterthur, et les
modifications à apporter au régime actuel par suite
de la création de la licence. L'avis a été de tenir aussi
peu que possible au statu quo ante; en conséquence, il y
aurait lieu d'admettre au doctorat les diplômés de Winterthur,
moyennant un examen préalable consistant sur le programme
d'une de bourses avec exclusion des branches Chimie, Physique
Minéralogie, mais en maintenant dans leur totalité les
exigences de laboratoires relatifs à la licence et au doctorat.
Bien entendu, l'examen préalable ne coûterait pas la licence
de bourse.

La question est importante. Ainsi, la Faculté, qui est
par ce nombre, le sujet de l'étude à une postérieure bourse

Seance boursé

Le Séminaire

C. Guillet

Seance du lundi 23 avril 1917

Présents: M^r Fehr doyer, Caillot, Chodat, Gauthier,
C. E. Guy, Philippe Guye. M^r Yung et Amédée
Pichot se sont fait excuser, a demandé à cause de son état de
santé

Procès-verbal de la dernière séance tenue et approuvée
M^r le doyen a présenté à cette assemblée M^r Sarrazin les
conditions de la Faculté à l'occasion de la mort de sa mère.

M^r le professeur Amédée Pichot, dont l'état n'est plus digne de
étude, ne pourra toutefois reprendre ses fonctions pendant l'entre
actuel; il a demandé à être remplacé par M^r Reich. Le
Département, partie du plan du Bureau, n'est déclaré d'accord;
M^r Reich est donc chargé de le remplacer.

Examens

a) Doctorat en sciences. Les examens partiels suivants ont eu
lieu, avec succès:

M^r Régis M^r Chabowski (Physique)

M^r Sarrazin (Chimie)

M^r Lebellet (Géologie)

M^r Ch. Denis (Minéralogie)

M^r Nicolaeva (Botanique)

b) License en math. à boursier

M^r F. Bourin

c) License en phys. et naturelle

ont bannie

M^{me} Lekka

M^{me} Zimmermann

M^{me} Horschwald.

} (moyenne supérieure)

d) Diplôme d'ingénieur-chimiste M^{me} Maurand a bannie les éprouves mal et cintes et serait admis, si l'examen pratique est suffisant (à réécrire).

e) Thèses Selon rapport favorable de M^r P. Guy, les deux thèses suivantes sont acceptées :

M^r Miclet, contribution à l'étude de la formation de l'annoxylage dans l'arc électrique, etc.

M^r Alpinoff recherches sur les propriétés physiques des solutions de chlorure de lithium et sur l'électrolyte du chlorure de lithium.

A propos des examens, M^r Chodat renouvelle que ceux de licence et du diplôme d'ingénieur-chimiste IV n'avaient pas lieu aux mêmes dates, or de nos jours les bâts les distinguent très-nettement, de manière à éviter des confusions qui se sont produites dans le passé. Les éprouves étant d'inégale difficulté, devant bien sûr être partagées équitablement ; il ne faut pas que, devant le juge, l'interrogateur ait l'air de ramasser une candidat et lui faire tirer une question dans un poquet ou dans un autre.

M^r le doyen prend bonne note de l'observation et demandera à la Chambre de lui transmettre les feuilles pour le pointage.

Diplôme de Chimiste (Interprétation du règlement)

D'après l'ancien règlement, lorsque l'examen était partissime, il fallait, pour qu'il fut admis, que la vot^e 3 $\frac{1}{4}$ fut accordée ~~à~~ à chaque éprouve, ou admettait au cas moyen avec les examens futurs ou postés. Le candidat, M^r Behrenstein, rappuyant sur le règlement actuel en donne une autre interprétation, suivant laquelle, le moyen doit être pris, séparément, pour chaque des examens I, II, et III, que ceux-ci soient ou non partissimes.

M^r P. Guy donne lecture de la lettre de M^r Behrenstein, et se déclare convaincu par l'argumentation du candidat : l'article 2 du règlement (alinéa 3) ainsi rédigé « les éprouves des divers examens pourront être partissimes, chacune de ces examens et jusqu'à sa fin pour l'ensemble, d'après les règles fixées ci-après », ne laisse aucune hésitation. Il attendait que le M^r Behrenstein portât sa réclamation devant le Conseil d'Etat, à ce sujet et pourrait que lui donner raison. Cet est aussi l'avis de M^r Dufour qui fut avec M^r P. Guy à relire le règlement du diplôme.

M^r C. L. Guye était doyen lors de la préparation du règlement, et sur le point en question l'interprétation ne pouvait être discutée. Le Connétable devrait expressément qu'une seule éprouve se déroule pour éliminatoire dans l'examen I de culture scientifique

générale.

Le Fauché le range à cette manière de voir et ~~met~~
en conséquence M^r Behrenstorff en bénéficie de sa interpré-
tation du règlement.

Toujours sur le même sujet, M^r P. Guye tient à faire remar-
quer que c'est par erreur que, dans l'épisode du règlement, l'ap-
pele au nom de la compétence, l'article 42 mentionne le
diplôme de chimie à côté des autres grades. Les conditions du
particulier se sont fait le résumé dans le premier cas que dans les
autres, et ont été réglées exclusivement par l'article 2 du règlement du
diplôme.

M^r le doyen veillera à ce que disparaîsse cette contradiction
lors de l'application du règlement général.

Répondant à une question de M^r Chodat, M^r P. Guye dit
que le nombre de cours et d'exigement, obligatoires pour l'obtention
I du diplôme et de ces pour toutes les branches, sauf pour les
mathématiques où il est deux ; la compensation établie par les
exercices pratiques, obligatoires aussi, et dont le dernier et travail écrit
du diplôme.

Diplômes de Winterthour

(suite au
precedent)

Il s'agit de mettre en harmonie avec le nouveau règlement
du doctorat et de la licence, les conditions moyennant lesquelles

les diplômes en Chimie de Winterthour auront accès au doc-
torat ou -succès physiques ; il est clair qu'il est visible à l'ordre du
jour de poser par le conseil de la licence la question avec les
privileges consentis aux bacheliers. Pour le bachelier, la Commission
étargissait un peu les propositions présentées à la dernière séance,
demande d'imposer 4 branches au choix dans le programme de
ses diverses licences, à l'exception de la Chimie, de la Physique et
de la Minéralogie, et d'exiger en outre des certificats d'exercices
pratiques sur 2 au moins des 4 branches choisies. Il y a lieu de
bien croire de l'augmentation de l'épreuve, par le fait que la
note minimum 3 $\frac{1}{2}$ du baccalauréat soit élevée à 4 pour la licence
et aussi des exigences renforcées pour la partie pratique.

L'examen complémentaire proposé ne comportait pas le grade de
licence, et l'impliquerait aucun allégement pour le doctorat,
lequel devrait être subi dans sa totalité, sans possibilité de chan-
ge d'une branche contre une autre (1), après avoir parfaité à
toutes les exigences de laboratoires.

M^r le doyen trouve que le proposateur accorde trop de facilité à cette classe de doctorants qui paraissent décidément avan-
cés par rapport à nos étudiants ordinaires.

Cette s'est par l'opinion de M^r Chodat qui rappelle que ces candi-
-dats ont déjà obtenu une toute autre titulature intermédiaire à la licen-
ce ; il aurait contraire à ses intérêts de les détourner pour des
exigences exagérées.

Vote

En vote, la Faculté accepte la proposition de la Commission. (Suite à la fin du point procès verbal)

Demande de M^r le Professeur Dufour

M^r Dufour doit partir à la fin de mai pour un voyage scientifique au Oural et en Sibérie; ce raison de l'impossibilité ou il le trouve de se faire remplacer, il demande d'être autorisé à concourir tout au enseignement sur le mois de mai; et assortir des leçons supplémentaires.

M^r Gantier et Chodat disent que c'est la carte pour ce; toutefois il ne faut pas que l'arrangement apporte de perturbation aux enseignements de la Faculté, d'une manière directe par des conflits d'horaire, d'une manière indirecte en obligeant les étudiants à préparer les examens de M^r Dufour exclusivement pendant le mois de mai. Il faut donc s'accorder l'autorisation demandée que sur le double condition; que M^r Dufour renvoie toutes les manuels à la Faculté, et que les examens ^{auront lieu à la date} ordinaire devant un examinateur désigné à cet effet.

Adopté

Programme des Cours de l'année 1917-18

Tous les formulaires ont été renvoyés à M^r le doyen; il y a peu de modifications importantes à signaler. En particulier, aucun professeur n'a répondu à l'appel. En particulier, aucun professeur n'a répondu à l'appel. Une seule demande d'absence a été faite, celle de M^r Khatchko; mais comme celui-ci n'a pas obtenu le droit de graduation, il n'a

pas encore reçu son diplôme de docteur. Il attendra de l'être mis en règle pour recevoir la bourse d'étude.

Le propos du programme, M^r Gantier dit que, malgré les efforts persistants, il n'a pu obtenir la nomination de M^r le professeur Clau à la chaire de Géographie physique.

Équivalences

a) Licence ès-s. biologiques. Le candidat, M^r Fornet qui a obtenu avec succès le propédiplôme médical II, demande à être dispensé de la Physiologie humaine et de l'Endocrinologie, branches connues à la licence et au propédiplôme. M^r Fehr a consulté avec succès M^rs. le professeurs Babelli et Sternod; le professeur des deux sujets a répondu, et estime qu'il est inutile de faire répéter la Physiologie, les épreuves antérieures étant supérieures à celle de licence pour la dite branche.

La Faculté accepte la demande, pourvu que le chiffre obtenu soit au moins égale à 4.

b) Licence ès-s. Phys. et Naturelles.. M^r Mr. Berkut a obtenu antérieurement la bachelier ès-s. Phys. et Nat. avec une moyenne générale égale à 5%, et demande à échanger son grade contre celui de licence; il y a de nombreux prédicents.

Accordé.

c) Diplôme de Chimie M^r Rivelle, originaire de Galati, a fait ses études à Louvain et Bruxelles. La Commission n'a pas

comme une communication de attestations officielles; mais, si l'on se réfère à leur présentation, elle propose de laisser l'examen II à la seule Minéalogie; aucun autre dispense. Accordé au principe.
M^r Docteur a. Lucas, Physique. M^r Potock a renoncé à Liège les diplômes de 1^{re} et 2^e candidature, dans les épreuves partielles du doctorat, notamment sur le Chimie analytique et la cristallographie. Il demande l'équivalence de la licence et le droit de ne pas refaire la Chimie analytique; dans le régime du baccalauréat, les porteurs de la 1^{re} et 2^e candidature obtiennent l'équivalence.

Le Faculté décide d'accorder l'équivalence de la licence, si le candidat peut approuver la preuve qu'il a participé à des examens de Cristallographie; les exigences de cours seraient réduites à un cours de cristallographie. En revanche, l'examen de doctorat devra être subi sans réduction d'aucune espèce.

Inmatriculation

M^r Rauch a commencé ses études en France, et y a passé la première partie du baccalauréat en 1912-13. Il devait habiter la seconde partie et en a été empêché par l'état de guerre; le doctorat au diplôme d'ingénieur-chimiste, le titre final consistait pour lui à se mettre en règle avec le Collège, en passant les examens complémentaires de la matière.

Ce candidat, qui a fini avec succès les cours et laboratoires du M^r P. Guy, et a passé certains examens annuels de matière

honorable, présente aussi le cas de M^r Guy. Lassurance qu'il ne serait opposé aucune difficulté à l'inscription au cours il aurait réussi les épreuves du premier examen du diplôme; cette fois-ci, à l'examen, aurait déjà été accordé à M^r Sigg.

M^r Guy déclare s'avoir jamais fait de promesses en garantie et remarque qu'il n'y a pas d'analogie entre le cas de M^r Rauch et le précédent visé; il propose de faire passer les examens annuels sur les branches des deux premiers examens du diplôme et d'accepter l'inscrition sans réussite dans moyenne suffisante.

M^r Chodat, C.-L. Guy, et Gauthier font observer que le Bureau et le Sénat le sont toujours morts très-stricts en matière de «petite inscription»; leurs réponses sont peu convaincantes. Le règlement d'ailleurs interdit expressément l'inscrition des examens de grade aux examens de grade. De toute manière, ainsi que cela eut lieu pour M^r Lefka, le candidat devrait subir deux fois la même série d'épreuves.

Pour ce motif, la demande de M^r Rauch est écartée; il lui est recommandé de se mettre en règle avec le Collège.

Diplôme de Winterthur (fin)

La Faculté décide comme les conditions d'accès des diplômes de Winterthur au diplôme d'ingénieur-chimiste, et décide de leur accorder les facultés suivantes proposées par la Commission:

10) à l'examen I, dispense d'une branche au choix

- 2°) à l'examen II, dispensé du Calcul de Physique
 3°) admettre à l'examen III, après un concours de Chimie
 analytique et un test. de l'ab. de Chimie Technologie.
 4°) examen IV, avec exemption

Séance tenue

Le Secrétaire C. Cailler

Séance du mardi 15 mai 1917

Présents : M. Fehr, doyen, Cailler, Chodat, Claparede,
 Gantier, C.-L. Guy, P. Guy, Yung.

Procès-verbal lu et approuvé

A l'ouverture du cas de M^r Rauch, mais dans un sens général,
 M^r P. Guy fait la même remarque : l'article du règlement
 qui interdit de faire état de cours annulés pour les examens
 de grade, dit grade et non diplôme; M^r P. Guy écrit
 ce sième entierement, et sans faire de proposition touchant le cas
 de M^r Rauch, dénie attirer l'attention de l'Assemblée sur une
 distinction nécessaire; celle-ci n'a d'ailleurs déjà été faite par le règlement
 du Diplôme, tel quel accordé aux étudiants ayant passé les
 examens annulés certaines fois sans délivrance.

M^r Chodat avait l'origine de l'article mis au ban

à la rédaction du diplôme, et donne l'interprétation de M^r
 Guy peu conforme à l'esprit du règlement. Quoi qu'il en soit,
 la question n'a jamais été discutée, être démission et résidence
 pour faire jure prudemus. Dans le cas de M^r Rauch, au surplus, il
 s'agit non d'une équivalence au point du grade ou du diplôme,
 mais ce qui est différent, d'une immatriculation.

Le Faculté, prenant acte de l'observation de M^r Guy,
 se réunit de la manière ultérieurement ; elle paient les décisions
 antérieures concernant M^r Rauch et fait à l'ordre du jour.

M^r Yung écrit le voici que les décisions prises par le Faculté
 en matière d'équivalences diverses sont réunies en une petite brochure
 et imprimée ou lithographiée et remises dans cette forme aux Profes-
 seurs. Ces décisions, en raison de la multiplicité des examens, sont
 souvent embarrassantes pour répondre aux questions des étudiants. Les
 questions d'équivalence deviennent très complexes ; par exemple, celles
 qui tendent à déterminer si celui qui passe d'un grade médiocre
 baccalauréat ou préférable, ou doctorat - licencé psycholo-
 gique. L'équivalence de la licence et celle accordée ? Autre chose ;
 dans le cas du même doctorat, les candidats de profession médicale,
 ont-ils le droit de changer deux branches du programme, de disposer
 par exemple, de la Botanique et de la Zoologie ?

Cailler rappelle les décisions prises par le Faculté
 (séances du 13 nov. et 5 déc. 1916), concernant le passage du propré-
 télique médical au doctorat ès-lc. psychologique. Ces candidats

beaucoup d'une équivalence partielle, s'impliquant par l'octroi du grade de bachelier et l'obtenant avec dispense, si ce qui existe le laboratoire, ni qualques épures du docteur qui doivent être vus sans les allégements consentis aux bacheliers.

Sur le second point soulevé par M^r Yung, M^r C. J. Guy et Feltz disent que ce sont aussi les seuls bacheliers qui possèdent le droit d'échange pour deux bacheliers; les autres candidats, au bénéfice d'équivalence, ne peuvent obtenir qu'un bachelier naturel au plus.

La Faculté appuie d'ailleurs pleinement la proposition de M^r Yung, dont M^r le doyen déclare prendre bonne note.

Dans le même ordre d'idée, M^r Cailliet avance qu'il aurait bon de compléter le procès-verbal par une répertoriation, de matière, et de nos propres, sur un tel instrument, le conseil d'administration et bachelier et bachelier, ou impossible. M^r le doyen étudie la question et amera aux meilleurs moyens de la résoudre.

Demande de M^r le Professeur Duparc

23 avril

Suivant désir de la Faculté, les examens de M^r Duparc auront lieu à la session ordinaire de juillet. Toutefois des étudiants, sur le point de finir, ont demandé d'être interrogés par M^r Duparc lui-même, avant son départ pour l'Amérique.

La Faculté donne l'autorisation nécessaire.

M^r Duparc a appris M^r le doyen, qu'un buste doit prochainement être érigé à Petrograde en l'honneur du géologue Tcherni-

-cheff. Légal est docteur honoris causa de l'Université de Géorgie. Devrait faire prochainement à Petrograde. M^r Duparc a prie que l'Université fasse ce sacrifice, en se faisant représenter à la cérémonie, et demande de présenter une lettre de félicitation et son nom.

Recommandé au Bureau, une opinion favorable.

— voir

3 mai 1918

—

M^r le doyen saisit la Faculté de la situation difficile dans laquelle le mort de son collègue M^r Alfred Monnier, a laissé sa veuve dans la propriété de ses biens M^r Denis Monnier. Âgé de 74 ans, M^r Denis Monnier recevait de ce fils une rente mensuelle de 50 francs, dont la cessation la laissa aujourd'hui dans le besoin. Le Département, consulté, a déclaré le honneur dans l'injustificabilité de ce faire en sa faveur; et outre le projet, élaboré par l'Université, en vue d'admettre à la Faculté de Petrograd le professeur Cataudouard, permettait définitivement abandonnée pour but de l'opposition du Comité d'Etat.

Dans ces conditions, le Bureau a estimé qu'il se convenait pas de laisser sans rémuneration la veuve, déjà âgée, d'un ancien professeur de l'Université de Géorgie et a décidé de lui donner, pour une année, une rente mensuelle de 25 francs. M^r le doyen demande à la Faculté de faire le même geste en faveur de M^r Denis Monnier, en portant à 50 francs la rente pour l'année venante. La situation de la Faculté avec pour résultat d'en agir ainsi; la Faculté dépose

aujourd'hui d'un capital de 3400 francs environ.

Désirant se pas engager l'assemblée, au propos du Dr Chodat, le Fauvette décide d'allouer un subside unique de 300 francs. Madame reine Géraldine Moreau.

Reception de M^r Hadamard

M^r le doyen dépose le Fauvette de la sorte que M^r J. Hadamard, professeur au Collège de France et à l'école polytechnique, membre de l'Institut, va venir prochainement à Zürich, où il sera l'hôte de la Société mathématique suisse. Il est probable qu'en sa retour, M^r Hadamard s'arrêtera à Genève, et y fera une conférence sur un sujet mathématique ou philosophique. Celle-ci aura lieu peut-être à l'Aula, le Bureau ayant obtenu son autorisation; il y faudrait convoyer les intellectuels genevois, étudiants, savants et sociétés. Après la conférence, un modeste dîner réunissant autour de M^r Hadamard quelques uns de ses auditeurs; selon le projet de M^r B. Bourin, ami de M^r Hadamard, ce repas aurait lieu au Cirque des Arts et des Lettres.

M^r Fehr se demande si le conseil n'aurait pas que le Fauvette invite officiellement M^r Hadamard, et que celui-ci soit payé au public, par le doyen ou même par le recteur de l'Université.

Cel n'est pas l'avis de M^r Chodat; dans les circonstances actuelles, c'est un brusque qui pourrait prendre l'apparence d'une manifestation d'une extrémisme en faveur d'un groupe de belgopho-

-vants. Nos sympathies sont courtes, archi-courtes; aussi de la sympathie sans cette réticence. Il appelerait officiellement un savant français, sans embûches appela des manifestations hostiles dans d'autres parties du pays; sans embûches aussi faire le jeu de certains hommes politiques qui ont constitué, en dehors de tout, un groupe d'étudiants francophones. Au lieu de aider à des manipulations qui viennent de dehors et où le niveau est très médiocre, l'Université ferait beaucoup mieux d'inviter des amis de confiance, à l'instar de celles qui le donnaient fidèle à l'Université de Bruxelles; serait appris à y proposer des savants de tous, pays, surtout nos collègues des Universités suisses. Le conseil, M^r Chodat appuyé par M^r P. Guyot, demandé de renoncer à l'invitation officielle, et de renvoyer une réception privée.

C'est aussi l'avis de M^r Gautier et Guyot qui ne veulent pas la chose aussi dangereuse que M^r Chodat: ce sont les Suisses qui ont aussi un peu moins l'air. Une conférence sera alors offerte, pour ceux qui sont éminents; que celle soit donc accueillie avec un empressement amical et courtois! Il faut qu'en dîner, M^r Hadamard soit entouré surtout de savants, et que les littérateurs ou les artistes se tiennent qu'en second rang. Sans que le Fauvette prenne l'initiative de la réunion, elle le doit à elle-même d'y participer en nombre.

Quant à la proposition de M^r Chodat, elle est fort intéressante, et il y aura lieu de l'étudier pour l'hiver prochain.

En résumé, le Fauvette renonce à une invitation officielle. Le

Bureau examinera, si ça lieu, le manuscrit dont M^r Hadamard sera présente au public.

Des Académiques

Le recteur le propose d'offrir aux dames qui ont dirigé le comité lors des journées universitaires une visite dans les laboratoires tenuie d'un thé à l'atmosphère. Un thé se va faire avec patisseries; pour ce faire, il a fallu transporter le dies du mardi 5, mercredi 6 juillet. La Faculté ne participera pas activement à la cérémonie du matin, excepté au cas où il devient nécessaire. M^r le doyen le demande à ses dores tenir au docteur qui remettrait les diplômes et jurerait la garde paternelle.

La circonstance, et la proximité du docteur Hadamard, font renoncer à ce projet, qui sera remplacé à la fin de la partie par un décret des professeurs de la Faculté.

Examens

Doctorat en Sciences Physiques

M^r Zitrovitz Chimie (br. compl.) admis

M^r Gutier-Oloff Physique (br. compl.) admis

M^r Fouillet Chimie (br. phys. oral et écrit) admis

M^r Gutier-Oloff et M^r Böhm, candidat au baccalauréat, ont déjoué tous deux la forme réglementaire de l'attestation depuis

leur premier examen et étaient aussi frappés de préclusion. Ils présentent leur attestation réglementaire prouvant que le retard provient de leur état de santé et demandent de leur donner un brevet de sciences déjà acquises.

Accordé.

Séance tenue

Le Jeudi 1^{er} Juillet C. Cailler

Séance du Mercredi 13 juillet 1917

Préints: M^r Fehr, doyen, Cailler, Gauthier-Santiss. M^r Rictet et Yung ce fut examen.

Procès verbal lu et approuvé. A propos du procès verbal, M^r Fehr dit que la visite de M^r Hadamard a eu lieu dans la plus stricte intimité; le sujet de la conférence étant d'ordre mathématique, celle-ci eut lieu à la Salle mathématique devant un public de étudiants et d'anciens étudiants; deux de ces collègues ^{de l'Université de Lausanne} ont été interrogés et leur a été demandé de dire ce qu'ils avaient compris de cette visite. La conférence a été suivie d'un molto discorso au profit de l'Académie; le professeur le plus autorisé y fut nommé chargé d'assurer toute sonth avoir rempli le meilleur service de cette visite.

Examens

a) Doctorat. S. Naturelles

Madame Zornig (Botanique admise)

b) Doctriat & -suies psychologiques

M^r Jégard Psychologie, candidat (admis)
Langage Calcul de l'obligation à Psychologie.

c) Thèses Sont admises les thèses suivantes

Ses rapporte M^r Claparède, la thèse de M^r Jégard

115

Ses rapporte M^r A. Petet, la thèse de M^r Chastel
sur une nouvelle préparation des œufs cyanoques.

Ses rapport de M^r P. Guy, la thèse de M^r Schmitt
sur une fonction enzymatique applicable à plusieurs phénomènes
physico-chimiques.

Ses rapport de M^r Dufare, la thèse de M^r Wilkozewski
Sur l'agronomie des planteurs complémentaires.

Bureau Plantamour-Péribot

L'assise de la bourse a été offerte du 1^{er} janvier au 1^{er} mai;
aucun candidat ne s'est candidat, ce qui n'est pas étonnant la plupart
des candidats possibles étant retenus au service militaire.

Une nouvelle assise sera faite au début du rentrée d'hiver.

Général de doctorat au D^r ès-s. naturelles

M^r Oscar Schotte, candidat à la doctorat, présente
une thèse en partant pour le brevet ès-s. biologiques; il a renoncé
à cette dernière bourse et prendrait le Zoologie comme branche
principale au doctorat. Il est vrai qu'il y a des parties communes

aux deux bourses, mais elles diffèrent notamment par l'absence dans
la seconde des branches naturelles, Botanique, Géologie, Minéralogie.
La proposition, autreglement faire d'autre, ainsi que M^r le doyen la
désire au postulat, a tendu à l'opposition de M^r Chodat et Schenck.

La demande de M^r Schotte a été acceptée.

Examen d'admission

Le Comité universitaire s'est occupé de la question; il s'agit de
permettre aux citoyens de profiter, sous des examens correspondants
aux actes usagés dans leur pays, de manière que l'équivalence puisse
leur être reconnue. Dans la lettre adressée par le Comité par le
ministre français de l'Instruction publique M^r Steeg, il résulte
que ce dernier tiendra compte de la validité des titres, et qu'il
est disposé à reconnaître l'équivalence des examens passés dans les program-
mes analogues.

M^r le doyen écrit qu'il n'y a pas de difficultés; il ne s'agit
que de confirmer nos grades, mais simplement d'attester que les candi-
dati ont passé des examens sur telle et telle matière, et non tel
morceau. Au reste, l'université peut demander tout examen nécessaire,
M^r Riehr, Bourquet, et Jaguet, ce dernier pour la branche
correspondant au P. C. N. français.

La Faculté n'a pas d'objection contre la méthode proposée ci-
dessous.

Communication de M^r Sarasin.

M^r Sarasin fait part à la Faculté de sa volonté irrévocable d'abandonner dès le prochain semestre sa place de professeur de Géologie; il est de occupations personnelles, se lui laissant aucun loisir, qu'il a aménagé à cette démission. Notamment lit la lettre de démission qu'il adressera bientôt au Département de l'Instruction publique, dans laquelle il reconnaît de lui-même pour son successeur, M^r Argand, actuellement professeur à Neuchâtel, le nom le plus en vue parmi les jeunes géologues suisses.

M^r le doyen et tous les membres présents, expriment à M^r Sarasin leur profond regret que leur cause la décision, et toute leur sympathie pour le nouveau distingué avec lequel il a pris la suite d'anciens géologues doyens depuis vingt ans.

Sesme levi

Le Secrétaire

C. Caillet

Sesme du Lundi 2 juillet 1917

Présents M^r. Fehr, doyen, Caillet, Chodat, Gauthier
C. E. Grup, P. Grup, Lenderer, M^r Sarasin

excuse!

Procès-verbal de la dernière séance tenue et approuvée

M^r le doyen rappelle en quelques mots la mort d'un ami de l'Université, M^r Ed. Sarasin, père de votre collègue Charles Sarasin, auquel il a fait part de tous les sentiments sympathiques de la Faculté. Deux des votes ont pris la parole aux finaudes, M^r Chodat au nom de la Société helvétique, M^r C. E. Grup pour la Société suisse de Physique.

Cham de l'Académie de Pharmacie

Le mandat de M^r le professeur Lenderer est expiré, alors qu'il a permis à votre plaisir qu'il ait à son ensevelissement.

M^r Chodat qui a été déjà parlé dans ce bos de la séance du 13 juillet 1917, tenu de Sion, attire qu'il a obtenu et tenu de déposer M^r le prof. Lenderer comme ordinaire. La chaire est admise d'après la et 28 mai 1918. Lui, il n'y a aucune raison de maintenir un état provisoire qui n'a que trop duré; la pharmacognosie est une des branches maitises de l'enseignement de la Pharmacie, et la chaire est ordinaire dans la majorité des universités Suisses. Il y a quelques années, M^r Lenderer a été nommé extraordinaire, c'était pour se faire créer un laboratoire particulier de Pharmacognosie, pour délivrer enseignant de la Botanique, et ce sort de l'enseignement qui désignait extraordinaire les assistants chef de travaux. Les assistants et chargés

quant à la personne qui suit des travaux scientifiques de M^r Leclerc, il faut maintenant renvoyer à la loi, et faire appeler M^r Leclerc à la Chambre des Pharmaciens. Cette compensation n'aura pas de plus longue durée, tant que les laboratoires resteront communs, ce qui est l'intention des deux parties concernées.

La question n'est pas à l'ordre du jour, sera reportée à la prochaine séance.

En attendant, le Faubourg vota un projet favorable pour le renouvellement des postes de M^r le professeur Leclerc.

Examen

Thèses. Selon rapport de M^r Chodat, les 6 thèses suivantes sont acceptées

- de M^r L. Relfos, sur la structure des stomates, etc
- " M^r Meisch, étude systématique sur la genévrierina et gaultheria
- " M^r Ludwig, sur les feuilles de quelques plantes alpines
- M^r Bruderlin, sur la purification du sucre, etc
- M^{me} Barthia Gauch, sur quelques points de l'anatomie des polygalacées.

- M^{me} Marie Schiltz, sur l'anatomie des lymphocées, etc

Selon rapport de M^r Duparc, sont acceptées, la thèse

de

- M^{me} Auerbach, sur l'iodiorate

et celle de M^r Fick, sur l'électro-sédimentation de certains sels, sucre.

Certificat d'aptitude

M^r F. Bourrier et M^{me} H. Legrandoy, licenciés ès-sci. math. demandent d'être dispensés de l'examen d'Analyse math., en ayant déjà obtenu les épreuves à la licence.

Accordé, selon les précédents.

Privat-Docent

vers le matin
du 13/1
1917

M^r Romilly, docteur ès-sci. de Genève, demande d'être agréé comme privat-docent de Physique; son cours toucherait au théorie physique de la Musique.

Les droits du postulant étant manifestes, sa demande est accordée.

Chancery de Giologie

M^r le doyen a souhaité que M^r Sarrazin a admetti au Département la lettre de démission; après réflexion, notre collègue a modifié les termes, et n'y fait plus aucune recommandation quant au docte de son successeur. Le Bureau du Faubourg, auquel avait été remise la grande M^r Chodat et le recteur, a fait tout au pire de M^r Sarrazin une demande, en vue de lui faire retirer ou retarder sa démission; cette demande n'a pas abouti. Notre collègue, occupé par de nombreux devoirs, cercles urgents pour le reste de l'après-midi, a fini dans sa démission, qui est définitive.

M^r le doyen expose sincèrement ses regrets du Faubourg, et la

remerciement pour les services rendus; il propose que la Faculté demander au Sénat un précis formalisé à la nomination par le Conseil d'Etat de M^r Savary comme professeur honoraire. C'est de droit, M^r Savary ayant professé plus de 15 ans. Approuvé.

La chaire de Géologie étant vacante, M^r le doyen ouvre un tour de consultation sur la question, et demande l'avis des membres de la Faculté. Le fait de candidats possibles, deux sont alors proposés, ceux de M^r Argand, professeur à Neuchâtel, et de M^r Collet, attaché au Département fédéral de l'Intérieur à titre de directeur du Service de la Géologie.

M^r Savary, qui s'a pu adhérer à la cause, nous recommande énergiquement la désignation par appel du pouvoir de ces deux derniers de géologues en faveur dans la jeune génération; mais cette nomination n'est possible que si M^r Argand renonce dans sa ville natale des avantages équivalents à ceux dont bénéficierait la chaire de Géologie à Neuchâtel. D'une lettre adressée à M^r Savary il résulte qu'à Neuchâtel, le professeur reçoit un traitement de 5500^{fr}, tandis que le laboratoire rapporte ^{dans l'ordre} une somme annuelle de 4100^{fr}; les chiffres correspondants à Genève sont 3800^{fr} et 990^{fr} seulement.

La comparaison indique que l'Etat devra imposer des sacrifices pour mettre la chaire de Géologie au niveau des bavars.

Si ce qui concerne M^r Collet, M^r le doyen ne souhaite pas les réticences et n'aura de renseignements précis; le traitement à Berne va de 7 à 8000 fr.

M^r Chodat estime que nous devons aux candidats la vérité sur la situation qui leur sera faite ici; peut-être pourra-t-il nous aider à faire relever le traitement affecté à la chaire de Géologie, ou le crédit du laboratoire; ce qui ne chargera pas ce conseil à tout le moins qui résulte, pour le professeur de sciences naturelles, du partage de compétences entre la Ville et l'Etat résultant des accords de 1846. La situation a bien l'Académie et deux morceaux; d'un côté la Faculté, de l'autre la Bibliothèque et le Muséum; l'antagonisme, au lieu d'atteindre avec le succès, se fait que s'accroître. Si ce qui le concerne, et malgré la barrière linguistique et plusieurs rapports pour le Conseil administratif, M^r Chodat est le vicin de une guerre de corps dénué; ne parvient à obtenir du jardin botanique du matériel de classification qu'à des collections humiliantes, il a recours de l'exposer complètement et préfère s'adresser à Berne, Paris, ou Berlin. Cette dépendance est telle qu'en l'absence qu'il a trouvée, patiemment dans la personne de M^r Calvié de Sandre, M^r Chodat l'avait pris en le posséder d'enseigner. M^r Chodat conste sur les comparaisons attestantes de cet état de choses avec ce qui se passe à Neuchâtel, où l'on tient à la même école. Que les candidats veuillent avoir des consultations dans lesquelles ils seront appels à participer! M^r Chodat leur souhaite d'être personne grise auprès du personnel du Muséum; dans le cas contraire qu'ils s'apprestent à être vicins à l'impuissance, car ils n'auront d'autre choix au bas

collectors géologiques de la Ville, que de les contempler devant le tribunal.

M^r Gambier demande que la classe de Géologie soit maintenue telle qu'elle existe présentement, dans les deux divisions, Géologie et Paléontologie. Entre les deux candidats, M^r Gambier ferait pour le premier; M^r Collot fait à sa place dans le Bureau des mines, où il a eu de très grands services. Scission serait une erreur de sa part.

M^r P. Guyot émet la voix qui organise les exercices pratiques de Géologie, d'une manière analogue à ce qu'il fait dans les autres laboratoires de la Fauteille. Il s'explique au journaliste deux après-midis par semaine, il faut la volonté à ce qu'après-midi.

M^r Guyot estime qu'avant tout la Fauteille doit demander à l'Etat de céder la classe de Géologie de la situation présente dans laquelle elle se trouve en élévant le traitement du professeur à 6000 F., et en augmentant parallèlement les crédits affectés au laboratoire. C'est le seul moyen de renouveler la classe de manière honorable.

En tant que membre de M^r P. Guyot, la Fauteille charge son doyen de faire un décret dans ce sens auprès du Département de l'Instruction publique.

M^r Chodat recherche que le professeur soit désigné par appel. L'instruction établirait précisément ceux que vous désirez. Il faut profiter des vacances pour recueillir des renseignements sur les candidats, non seulement quant à leur valeur scientifique, mais également sur leur talent comme enseignants.

Appuyé par M^r G. L Guy, M^r Chodat fait entendre renouveler qu'il y aurait des renouvellements successifs à occuper le fauteuil pendant les vacances, pour l'occupant de cette affaire; fin de nos collègues, M^r Duparc, faisant évidemment cette offre pour la partie; et about pour toute la durée des vacances. Il aurait bien de se plancher au cas d'une convocation entraînant l'absence de la Fauteille; une possible réunion ne peut avoir lieu que sur l'ordre, et sous l'autorisation exclusive de Département.

La prochaine séance aura lieu, le vendredi 13 à 10^h; elle sera suivie d'un déjeuner, pris au commerce au Parc des Tuileries.

Séance terminée

Le Secrétaire C. Gailler

Séance du Vendredi 13 juillet 1917

Présents M^r Fehr doyen, Caillat, Claparède, Gantet,
C. L. Guyot, P. Guyot, Lender, Pittard, Sarrazin, Yung
M^r. Ristet et Chodat excusés

Procès-verbal lu et approuvé

Classe de
Géologie

M^r le doyen assure que le Conseil d'Etat a accepté
avec honneur les renonciations le dimension du M^r C. Sarrazin
et l'a nommé professeur honoraire de l'Université.

Ensuite au sujet de la faute, M^r Fehr a
au b^e déj^e de l'Instruction publique pour les établissements de
nouvelles enseignances qu'il y a refusé la rédaction et la
laisseront affectées à la classe de Géologie. Cette demande
arrivait au moment de la distribution devant le Grand-Council
de comptes rendus de l'année 1906, demandant pour 3 millions de francs
au Département, tout au moins que lui cause la
situation financière, n'a rien perdu aucun engagement.

M^r le doyen exprime l'opinion que ce report n'est pas temporaire,
que le Département se réservera après un examen plus attentif de la
question. En attendant M^r Fehr a adhéré au Recteur une
lettre, destinée à être transmise au Département, qui expose
la raison de la faute, et insiste sur la situation faite à

le Géologue dans d'autres universités, montrant que le retour
à Neuchâtel notamment.

M^r le doyen a reçu la visite de M^r Collot, qui le portera
comme candidat, désirant travailler désormais dans le domaine de la
minéralogie. Il désire seulement que son situation concernant la
situation faite, soit prise en compte, pour trop inférieure à celle dont il jouit déjà à Berne.

Examen

a) Licence ès-sci. Math.

A la banque

M^r Hochstätter (moyenne = 4.1)

Kopeliovitch (" > 5)

M^r Goutzsch (" > 5)

b) Licence ès-sci. Phys. et Naturelles

A la banque

M^r L. Lichten (moyenne > 5)

c) Licence ès-sci. Biologiques

A la banque

M^r Jean Brinard (moyenne > 5)

Cette licence fait que a good et certifié.

d) Diplôme d'ingénier-chimie

M^r Barge

M^r Kadarer

un cas reste en suspens, celui de M^r Vester, le diplôme définitif

se fait pour être poussée à l'obligation. (Fermme' p'tit)

a) Carte postale d'aptitude

a bourse Mth Legrandoy

Mth Hohstätter a obtenu dans l'examen d'Algèbre et Géométrie

f) Doctorat ès-Sc. Phys. Oct. past' une partie des examens partiels

Mth Bach (Physique)

Mth Aranian (Chimie, oral et écrit)

(avis de la
de 13 juillet)

g) Examen d'Internat

I. - Ensuite j'aurai de bientôt, selon programme fixé, une épreuve pratique

Mth Paul Morel (Chimie générale, 5)

II. P.C.N. Mth Dodds a obtenu à la Pathologie,
" a obtenu 4th pour le problème de Physique
et de Chimie.

h) Thèses. Les thèses suivantes ont été acceptées ;
selon rapport du Mth Pichot, la thèse de Mth Otto Kaiser,
sur quelques hydrocarbures de la houille,
selon rapport du Mth Dufay, la thèse de Mth Barge, recherches
sur la méthode analytique de désagregation de Lorenz-Schott.

Demandes diverses

Diplome d'ingénieur-Chimiste. Demande de Mth Baranoff

Cette dame qui a déjà passé les 3 premiers examens, et subi
les épreuves pratiques, demande à passer les derniers examens

Thérijet et Rouski, et a les faire renouveler ici.

Parmi les facultés il n'y a pas d'accord sur pour l'examen I,
et particulièrement pour l'examen II. Leur avis de professeurs de Chimie,
le deuxième est écarté.

Télécommunications

Un électrolier sortant du technician de
Bienne, Mth Philippon, ^{François} docteur à la Chimie et demande
l'immatrication.

Celle-ci n'a jamais été consentie par une diplômé-chimiste
du Technikum de Winterthur ; il nous accéderons au droit
du postulant, le portant devant grande urgence aux demandes
semblables de toutes les catégories d'élèves pouvant être dans
les techniques suisses.

Refus de ce pour ce cas précédent, la Faculté refuse la
demande.

Privat-Docent

Mth Wilkowenski, docteur de l'Université de Genève, devrait
être agréé comme privat-docent de Chimie. Accordé, les
droits étant cinderts.

~~L'Université~~ Le programme et actuellement sous presse, le cours
de Mth Ronilly et Wilkowenski y pourront figurer ; l'autori-
sation de Département est nécessaire pour la révision dans la
seconde édition, il y en paraît une.

Clan de Pharmacognosie. (V. l'avis précédent)

Dans une lettre adressée à M^e la doyenne, M^e Chodat développe le motif à l'appui de sa demande, visant à désigner professeur adjoint de Pharmacognosie, successeur de l'actuel chef du clan, M^e Léonard, actuellement professeur extraordinaire.

Visite au
du 28 mai

1918

L'enseignement de M^e Léonard a obtenu plein succès ; d'autre part cette collégiale s'est distinguée par des travaux réalisés de première qualité, et est l'auteur de publications dont plusieurs sont classiques et citées partout. La transmission demandée, arrivée à tête et réussie de M^e Léonard, n'est que partie, en regard aux autres résultats.

D'autre part, des conflits entre l'Institut de Botanique et la classe ordinaire de Pharmacognosie, se sont par ailleurs déroulés.

M^e la Doyenne remarque que M^e Chodat ne fait plus mention dans la liste de l'ancienne classe ordinaire de Pharmacognosie, dont les rapports avec la classe actuelle de Pharmacognosie devaient peut-être difficile à décrire. C'est un argument à l'aviser bonjour. La Pharmacognosie figure à tête officielle parmi les branches de sciences, filières de Médecine ; or il est admis, comme principe, à la Faculté de Médecine, que les branches de sciences filières doivent être affectées à la classe ordinaires. Mais pourtant, le semble, sans réclamer de cette exception : ce qui est vrai en Médecine, ne l'aurait été

jamais au Tiers état.

M^e Sarrazin se défend de faire opposition au projet, on a la personne de M^e Léonard ; mais le proposateur n'est c'en moment pas malheureux, alors que, malgré les difficultés financières de l'Etat, nous réclamons un relèvement des crédits alloués à la Géologie. La situation inférieure dans laquelle la Géologie a vain jingrin doit être améliorée, tout le monde le demande sur ce point ; il ne serait qu'un diplomate de prendre une nouvelle demande avant que la première, plus urgente et plus essentielle, ait reçu la solution désirée. M^e Sarrazin propose que la question de la Pharmacognosie soit envoyée au jour où celle de la Géologie aura été tranchée.

Plusieurs membres de la Faculté, M^e Cailler, Gaubert, présent le pochoir dans la même sens.

En définitive, la Faculté ne désirant pas statuer en l'absence de l'auteur du projet, la Faculté renvoie à toute décision. L'affaire sera reprise de suite après la réglement de la question de la Géologie.

Session bise

Le Secrétaire C. Cailler

Séance du mardi 16 octobre 1917 à 2 h

Présents: M. le Professeur Fehr, doyen

M. M. les Prof. S. R. Chodat, Gauthier, Ph. A. Guye,
J. Yung

Absents: M. M. les Prof. S. Cailler, C. J. Guye, A. Sichter.

Procès verbal: lu et approuvé.

Demande de congé du M. le Prof. Cailler pour le semestre d'hiver. M. le Doyen rend compte de la lettre qu'il a reçue à ce sujet du M. le Prof. Cailler, lettre qui a été transmise au Recteur. La Faculté doit être consultée sur ce qui concerne cette demande de congé.

M. le Doyen formule les propositions suivantes pour le remplacement du M. le Prof. Cailler: Pour la mécanique rationnelle, la suppléance serait faite par M. Tisseray, 3^e Sc. Pour l'analyse (cours et con= sciences) par M. De la Vallée Poussin, Professeur à l'Université de Louvain, chargé, depuis la guerre, de conférences de mathématiques à Harvard aux Etats Unis et au Collège de France à Paris. M. De la Vallée Poussin a été pressenti et serait disposé à venir à Genève pour cette suppléance.

Ces propositions sont adoptées avec tous les

Vœux de la Faculté pour un prompt rétablisse=ment de l'état de santé de M. Cailler.

Chaire de minéralogie: M. le Doyen donne les informations suivantes: Le retour du M. le Prof. Duparc est annoncé pour fin novembre ou dé=embre, il y a donc lieu de le remplacer d'ici-là.

Avant son départ et, à toute éventualité, M. Duparc avait proposé comme remplaçant M. Reinhard 3^e Sc., les frais de cette supplé=ance étant à la charge du titulaire.

Chaire de chimie analytique (cours et laboratoire). Des dispositions analogues doivent être prises pour suppléer M. Duparc. Cette suppléance serait faite par M. le Dr Wenger, toujours sur la proposition du M. Duparc.

Le Département, consulté, est d'accord sur ce doable mode de faire. La Faculté en prend acte, étant entendu que si M. Duparc ne rentrait pas en décembre, la question des suppléances qui n'est pas, pour le moment, du ressort de la Faculté, reviendrait devant celle-ci.

Chancery de géologie et de paléontologie. Cette question n'est pas à l'ordre du jour, mais M. le Doyen donne lecture d'une lettre du Département, datée du 16 octobre, et reçue à l'instant. Un tour de préconsultation a lieu auquel prennent part : M. le Doyen, M.-M. Chodat, Gantier, Th. & Guye et Young. Aucune décision n'est prise et la question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance vendredi 19 octobre à 2 h.

Chaufrage des Bâtiments universitaires. Il est question de prolonger les vacances de Noël et Nouvel-an jusqu'en 13 janvier en vue d'économiser le combustible. M. le Doyen demande si l'y a des objections à cause des laboratoires. M.-M. Chodat et Young informent que, pour leur laboratoire, certains locaux doivent rester chauffés, par un moyen ou par un autre, sinon il en résulteraient des pertes de matériel vivant très difficile à remplacer.

Demande de M. Ficht, Ing^r chimiste et Dr^c. a été admis aux examens de pharmacie. La question est renvoyée pour préavis à M. le Prof. Chodat.

Demande de M. Rodkin de turcseoir de quelques mois à ses examens d'ingénieur-chimiste pour motif de santé (avec certificat médical à l'appui) accordée.

Gratuité des laboratoires pour les étudiants internes
Sur la proposition de M. Chodat, il est décidé de laisser au Bureau le soin de juger dans chaque cas, mais en attirant son attention sur le fait que la gratuité ne doit être accordée que sur présentation de motifs plausibles, convenablement justifiés.

Séance levée à 4 h. 1/4

Pour le Secrétaire :

Dr A. Gray

Séance du vendredi 19 octobre 1917

Présents M. "Ficht doyen, Baillot, Chodat, Claparède,
Gantier, C. & Guy, P. A. Guy, Lender,

Pittard, Yung. M^r C. Sarrazin, professeur honoraire
a bientôt assister à la séance, ce dont il déclare le consentement.

Procès-verbal, lu et approuvé. M^r G. Cailler renouvelle
la Faculté pour l'avenir favorable qu'elle a signé à sa demande de ce jour.

Secrétaire suppléant. Pendant l'absence de M^r Cailler,
une de vous doit être choisi pour remplir les fonctions de secrétaire;
M^r L. Claparède est désigné à cet effet.

Chaire d'Anthropologie et Licences en Biologie

M^r le doyen rappelle que en 1915, lors de l'élaboration des
programmes de licence, une motion avait été votée, à l'heure
de laquelle la Faculté aurait introduit l'Anthropologie
parmi les branches à option de la licence en sciences biologiques
si l'enseignement de la cité branche avait figuré dans le programme.
Cette branche doit disparaître dès que la Chancellerie
d'Etat aurait donné satisfaction aux prétentions de la Faculté
relative à l'Anthropologie; il est actuellement aussi pour
la révision de M^r Pittard, et il ne s'agit plus que de confier
les détails antérieures, et modifiant le texte de l'article 58,
par l'adjonction de l'Anthropologie aux branches facultatives
de la licence en sciences biologiques.

Répondant à une question de M^r Yung, M^r Pittard que
l'interrogatoire porteraient sur l'ensemble du cours d'Anthropologie

(3^e perdant 2 semaines); cela met cette branche en parallèle
avec les autres branches à option de la licence.

Vote
—

Le Faculté vote la modification demandée à l'article 58
du règlement.

M^r Pittard est chargé de préparer, le plus tôt possible, le program-
me détaillé et de le transmettre à M^r le doyen.

Chaire de Géologie et Paléontologie

M^r le doyen rappelle les débats de la Faculté, concernant
la chaire de Géologie, en date du 2 juillet dernier. Le fait
de l'importance où se trouve la Géologie par rapport aux autres
enseignements majeurs de la Faculté, avec leurs demandes à l'Etat
de relever les crédits affectés à cette branche et portant à 6000 francs
le traitement du professeur, et à 2000 francs l'allocation audito-
riale. Malgré plusieurs demandes de M^r le doyen, la question
est restée en suspens pendant la vacances; il y a deux jours seulement
que nous sommes en possession de la réponse du Département à nos
propositions. Partante La Faculté s'est tenue sur la réponse
quant à la décomposition de la personne; aussi M^r le chef de l'Institu-
tion publique trouve-t-il que cette réponse n'a pas de précision.

M^r Rostek est désigné à ouvrir une réception sur le tableau d'un
bénéfice de 4000 francs: toutefois si la Faculté a d'autres
vues, et des propositions meilleures à soumettre au Comité d'Etat,

M^r. Rotin est prêt à examiner les vues et les autres.

Dans la toute de la priorisation qui s'est engagée mardi dernier sur cette question, l'avis général a été qu'il fallait mettre à profit ces ouvertures, en proposant une appel au bénédicteur universitaire, et en s'en tenant à nos propositions précédentes, pour le côté précis du problème. Enfin il nous faut mettre un nom propre au bout de notre priére; au désespoir le M^r le professeur Savaria, un candidat s'impose, M^r Argand professeur à Neuchâtel. D'autres noms ont été proposés, celui de M^r Collot en particulier. Mais cette candidature ne facilitera pas assurément la chose et M^r Collot y renoncerait lui-même, se parlant rétrospectivement à Genève la situation qu'il possède aujourd'hui à Berne.

M^r le doyen ouvre la discussion sur l'ensemble de la question.

M^r Yung se prononce avec énergie en faveur d'un appel.

Nous aurions aujourd'hui des chances si nous étions d'accord à Genève plusieurs géologues distingués, mais nous devons déposer en premier lieu M^r Argand. Pour gêner notre choix, je vous avoue pas uniquement à l'antécédent antérieur, mais considérées entre les perspectives d'aujourd'hui: prenez un jeune, et non pas de ceux qui ont déjà dépassé le tonnet de la vie! M^r Yung s'est documenté auprès des bonnes compétents, M^m Haen, Schmid, Lengger, lors de deux dernières séances de la Société helvétique à Zürich: l'avis massue est que M^r Argand est un géologue

de premier mérite et qui semble désigné pour la chaire de Géologie. Nos-sénéchal est très ardent défenseur, mais c'est encore un énorme débiteur: le conseil magistral pressenti à Zürich est et va être garant, d'autant plus qu'il ait à faire contre aucun effort spécial. De toute manière, M^r Argand représente un candidat offrant toute sûreté et nous nous devons à nous mêmes de ne pas le laisser échapper. Au point de vue financier, sans doute, l'Etat, pour rappeler honorairement le chaire, doit consentir de nouveaux sacrifices, mais le Géologue n'est pas une charge d'importance considérable, en Suisse surtout, ~~mais~~ il est une telle nécessité, et précisément celle-là! Il a pris d'ailleurs de très développements que le doyen évoque maintenant, et nous pourrions envisager la division de la chaire en deux chaires séparées de Géologie et de Paléontologie: mais cela, c'est l'avvenir, et il se serait quindi prudent de le proposer aujourd'hui!

Le résumant, M^r Yung propose 1) de proscrire par appel 2) de relever les crédits afférents à la Géologie, ceux et laboratoires comprenant aux premiers antécédents de la Faute 3) de proposer au Conseil Etat M^r Argand comme titulaire de la chaire de Géologie.

M^r Chodat. Bien que l'opinion de M^r Yung sur la nécessité d'un partage de la Géologie et plusieurs détails soit un peu en désaccord, il n'en reste pas moins que c'est une grande très-vaste, qui s'appuie sur l'ensemble des faits, depuis la Mission prégala-

la Biologie. De là, parmi les géologues, des tendances très variées, divergentes même: ce qui appuie M^e Argand, se faisant par tout à la courant évident! Et la personne, c'est une de ces tendances que nous favorisons, celle de la Géobiologie et de la Géomécanique, au détriment de la Géobiologie, et de la Géophysique. Ce n'est pas mérité de M^e Argand que de déclarer que, dans ces dernières disciplines, il aurait eu M^e Collot, par exemple, un redoutable concurrent. M^e Chodat tenait à dominer, afin d'être pris. Toutefois, abstraction faite de la difficulté que nous éprouvions à obtenir M^e Collot, le concordat se ferait sans être mis sur le pénible plan. Au sein de tous les géologues suisses consultés par M^e Chodat, MM. Sclater, Heim, Smidt, Collot, Ligerz, c'est déjà un fait que M^e Argand dans la direction où sonante de plus en plus la Géobiologie tient de l'époque. Et tant vaut l'heure, tant vaut la dame. Un autre avantage de M^e Argand, c'est qu'il est déjà professeur; sans doute M^e Chodat ne peut pas s'adopter sans réserves aux idées devenus trop généralement au conférencier de Zürich. Devant un public de non-spécialistes, il a parlé d'abord assez, cependant sans préparation suffisante, avec une sorte de déclaratif pour le public: il semblait de l'admettre qu'en premier base de l'andidature! Cependant le professeur de Neuchâtel est très-puissant dans la dame, par ses élèves et ses collègues, qui sont aussi ses auditeurs. Il paraît qu'il parle bien, d'un débit un peu trop accotone!

Lepi M^e Chodat a reçu une excellente impression de l'heure et du savant dans la conversation que ces personnes échangeaient à Zürich; ce serait un choix excellent, de premier ordre, et facile à réaliser pourvu que l'Etat consent à aux relevements budgétaires qui lui sont demandés. L'acquiescement de M^e Argand est acquis au principe.

Si l'adopte aux propos suivants de M^e Yung, M^e Chodat demander que nous se nous basons pour à la hauteur au Département mais qu'elles fassent la matière d'un rapport circonscription à remettre en exemplaires dactylographiés aux membres du Conseil d'Etat. Le décret à voter est fort expérimenté aux intérêts de la Famille; elle doit être pure et toute transparente de cause.

M^e Sarrazin renonce la Faculté pour l'accueil fait à l'andidature dont il fut vaincu le parrain. Sans porter ombrage à qui que ce soit, on peut considérer en toute justice M^e Argand comme le nom le plus connu de la jeune école géologique suisse; le savant l'est certes de personne. Ce à qui concernent les qualités de professeur, il n'a ni l'élocution, ni la redaction faciles, aussi n'a-t-il que relativement peu publicé, ce revanche tous ses horains sont significatifs. Le demi-échec de la conférence de Zürich n'est pas à oublier: Argand a passé 102 étés sur le terrains et n'a pas eu le temps de préparer son discours, dont le sujet, très-difficile en raison de la longitude, aurait dû être longuement

Korailé avait d'être composé d'un public où les spéculations étaient en majorité. Outre la haute valeur de l'érudit, ce qui plait dans M^r Argand, c'est la rentabilité tout entière : honneur de science, il fut passionnément, exclusivement. Il appartenait à l'habileté de faire hadiths scientifiques, ces espèces de formules de toute la dame utilitariste ; et cependant c'est une garantie que le enseignement sera rigoureux, degré de la réputation du savant et des documents de laboratoires.

En bénissant M^r Sarasin recommande sincèrement la proposition Yung.

Résumant le conférence de Zurich, M^r Gauthier dit que, dans leurs appréciations, M^m Yung et Chodat le sont moins, le premier trop optimiste, le second trop pessimiste ; enfin, le conférencier était bien consterné et plein de dores intéressants appuyé par des profils très clairs ; c'est l'organe qui a fait le conférence. Il se sentit pas avoir l'habileté de parler devant le grand public, et ce fait pour faire la voix pour rien faire éclater : cela pourra venir !

D'autres membres de la Faculté, M^m Pittard, G. L. Guyp, P. Guyp, Cailler présent eurent le plaisir pour appuyer la candidature de M^r Argand.

M^r Sarasin insiste pour que ses propositions financières soient présentées au gouvernement avec toute la ferme résistance. Bon patriote genevois, M^r Argand démissionnera dans la

ville entière, et mettre ses propres à son service pour faire que leur situation acceptable lui soit offerte ; il se connaîtrait pas de marchandise avec les sentiments pour témoigner et recueillir au moins minimum le bâtonnet affecté à la chaire de Géologie. Une autre chaire, égale à toutes les autres, soit mise en parallèle avec la cooptation : c'est tout ce que nous demandons.

M^r Fehr rappelle que nos propositions du juillet dernier sont les suivantes : élévation à 6000^{fr} du bâtonnet, à 2000^{fr} des crédits de laboratoire. Si longs zéroilles devrait le budget de ce chef, monterait à 3700^{fr} par an.

—
Vote
—

La discussion est close, et la proposition Yung est mise aux voix.

À l'unanimité, la Faculté décide de demander la désignation par appel de M^r Argand, professeur à Neuchâtel, comme titulaire de la chaire de Géologie et Paléontologie actuellement vacante.

À l'unanimité, la Faculté propose de porter à 6000^{fr} le bâtonnet affecté à la Géologie, et à 2000^{fr} les crédits du laboratoire ; ceux en cooptation des personnes émises dans le cours de 2 juillet dernier.

Pour le surplus, la Faculté se rallie à la proposition de M^r Chodat. Un arrêté succède à l'appui de nos recommandations sur chose rédigé dans le plus bref délai, et copié en une version à donner de M^m les conseillers d'Etat afin de les

renseigner aussi complètement que possible. M^e le doyen est chargé de rédiger ce rapport avec l'assistance du M^e Sorani et des professeurs de sciences naturelles.

Examens

vers la fin Diplôme de Pharmacien. La demande de M^e Fick du 16 octobre présente dans le dernier bras et brouillée, concernant un permis de M^e Chodat, de la matière suivante.

M^e Fick est admis avec succès de la Physique et de Chimie; il déma subi les examens I de Botanique, y compris les manipulations et horaires pratiques.

Licence en sciences (Communication de M^e le doyen) M^e Fick nous fait savoir que l'Université de Lausanne a bâti le système de 3 licences et cela à l'appelé les conditions de celles de la licence française; en fait, la licence lausannoise est considérée après l'obtention de 5 certificats, dont 3 sur généraux et 2 autres spéciaux. Cette disposition, échappée au régime français, est un perfectionnement qui a pour but de prohiber les combinaisons partielles. Il y a une telle distinction entre les licences, et un seul doctoral en sciences, auquel vient l'admission, et non pas le doctoral en sciences, auquel vient l'admission. L'autre au doctoral est possible seulement 3 certificats, mais pour les porteurs de la licence, les épreuves sont réservées à la présentation (et à la contrepartie ?) d'une thèse.

Selon M^e P. Guye le but poursuivi à Lausanne est d'atteindre un fort courant d'étudiants français, subseqaument de faire renouveler en France le doctorat lausannois; le nouveau régime est en pas fait de ce côté.

M^e Chodat pense qu'il y aura bien de nombreux doctorats, et rendant plus fructueuses les interrogations relatives aux brancs complémentaires.

La discussion de la question est renvoyée à une séance ultérieure.

Séance tenue

Le Secrétaire

C. Coulter

Séance du Samedi 17 Nov. 17.

Présents : MM^{es} Fehr, Chodat, Chaptal. —

M^e R. Gantier se fait excuser.

Point verbal : Le propos de la conférence de ~~Gaston~~ M^e Argand à Zurich, M^e Chodat fait savoir que M^e Argand a fini par être écarté des discussions de théâtre grec, affairé à l'assassinat de Portia de sa voix.

Chaine de Girola. M^e J. Doyen lit son letter

Le Prof. de l'Inst. publique annonçant
que le Comité d'Etat avait disposé à show
le traitement de la claim de géologie à 6000^f
et le crédit à 2000^f. Mais il déclare
savoir si le Comité se porteraient de
l'acceptation de M^r Argand.

M^r Chodat a vu M^r Argand, qui est venu
à Genève. M^r Argand n'a pas encore
prise de décision; il voudrait avant tout
savoir à Genève les instruments à trouer
(notamment sur le rapport de la bibliographie)
qu'il possède à Neuchâtel. Les considé-
rations que M^r Chodat a eues avec M^r
Argand l'ont convaincu que le Démier
avait une culture très étendue, et que
c'est un homme de premier ordre.

A Neuchâtel M^r Argand a consulté toute
la bibliographie géologique dans son labor-
atoire.

M^r le Docteur M^r Chodat l'a invité
him venir faire visiter à M^r Argand les
services de notre Université.

Le Prof. Chodat est adopté.

Examens: Sur 32 candidats à la licence:
4 ont passé pour les mathématiques
1 " " " " physique et mathématiques
2 " " " " diplôme d'ingénieur.

M^r Statman est autorisé à se présenter à
nouveau au diplôme de physique, sans examen
supplémentaire, dès que M^r Deparc sera à Genève.
En effet, le juge n'a pas l'intention de le charge-
rer M^r Deparc lui à propos.

Examens de doctorat: - tutte admis: Dr. cheminier partiellement
M. Berney, Astronomie;
M. Delteil, Botanique morale cert.
Mme Nicolaeva. Chimie. -
Mme Chabotelle. Mineralogie

Diplome de Pharmacie - Examens:

M. Rivière, admis. M. Katschir, échec.

Examens d'université M. Tamer, coll. de Zoologie adm.
M. S. Morel. - - chimie appliquée adm.

M^r Chodat présente un rapport sur la thèse
de M^r Letellier - thème des lichens.
Adopté.

Adopté.

Géologie -

M^r Chodat demande qu'en cours de géologie

soit donné.

Propos du dimanche 1^{er} oct. - Pas de chagrin
- Adopté.

Demande d'agrément. - M. Elfar Magdi a
fait une partie de ses études à l'école d'agriculture
de Génève, obtenu une décharge partielle des
cours à faire pour le diplôme d'ingénieur chimiste.

M. Nyssen, F. internat belg., est dispensé de
l'examen I de diplôme d'ingénieur-chimiste.

Séance finie à 3 h 15

J.-L. Turgeon:

J. Clapaud

Séances du 12 Oct. 1912

Présents MM. H. Fehr, Gauthier, Ph. Guze,
A. Pictet, E. Young. Ch. Sarrazin professeur,
C.-E. Guze.

M. Ed Clapaud ^{et Caille} de excuses.

Communication M. le Docteur constate
que le nombre des examens mal réussis n'a
pas sensiblement diminué par rapport

d'à ce que il était au tout le quinquennat 1907 au
bâton de 94. Par contre la diminution
des échecs ne devrait pas montrer les causes
de telles pénuries est naturelles est mani-
festée.

M. le prof. Ph. Guze informe la Faculté
d'avoir donné d'un microscope ayant appartenu
à Abraham Trembley (l'autre du même
sur les polypes d'eau douce); il propose
de remettre ce microscope dans les collections
du Laboratoire de Physiologie, avec d'autres ins-
truments historiques. Des renseignements
seront adressés à M. Guillame Trembley
de la part de la Faculté.

Don d'instruments ayant appartenu
à M. Ed. Sarrazin. M. C.-E. Guze informe
la Faculté que donne que vient de faire
à notre Institut de Physiologie, M. Ch. Sarrazin.
Ces instruments seront remis en partie
^{immédiatement} au Laboratoire de Physiologie; une autre
partie est prévue à M. Tannenbaum
qui s'est engagé à les remettre au Laboratoire
de Physiologie dès qu'il aura terminé les
français actuellement en cours. La Faculté

re joint à M. G. E. Guze pour exprimer
à M. Ch. Sarrazin tous ses remerciements.

Examens Doctorat. one passe avec succès
M. Eranne, chimie, et al. écrit
Mme Zivier, chimie, branche minéralogie.
M. Denayer minéralogie n.
Erannian. ..

M. Chang a obtenu 4 à l'analyse
comparée et 3 à la zoologie (examen
complémentaire en vue de l'admission au Doctorat).

M. Chang deux refais la zoologie
M. Benqueti est admis à faire un
examen partiel de licence (mathématiques) au
début de juillet (^{par cause de} perte militaire)

Demande des étudiants en médecine
en demandant une remise extraordinaire
d'examen de baccalauréat médical en
juillet. Cette demande est refusée
affirme que dans les remises accordées
les années précédentes, le nombre des
étudiants qui se sont présentés à
l'examen été incomparablement plus faible
que celui des petits boursiers. Trois remises

par an sont largement suffisantes.

Equivaleances. M. Steling a obtenu une
de l'Ecole Polytech. Feddala demande à
être admis au Doctorat en Sciences (branche
branche principale). Il aurait à faire
un examen complet sur la chimie (branche
principale) et la minéralogie branche secondaire,
un examen partiel pour la géologie
(branche seconde). Il devra justifier
d'un minimum de 3 trimestres de Laborat.
de Chimie dans notre Université.

Chancery de Géologie. M. le Doyen
fait part à la Faculté des résultats
négatifs des demandes faites aux juges de
M. Argand. La raison d'unequelle
par M. Argand est surtout l'impossibilité
de manifester dans les cours du professorat
de géologie les moyens de travail (bibliothèques
et collections) dont disposent l'Etat et la
Ville. -- Il résulte de demandes officielles
que M. Collet, actuellement Directeur
du service hydrographique fédéral accepte
rait un appel; mais sa situation ne
lui permettrait pas de prendre part à une inscription.

M. Collet espère qu'en regard de la situation
qui il occupe et qui financièrement est préoccupante
il pourra pratiquement avancer au
maximum de fr. 80 000 francs par la
Loi. Il ne pourrait commencer son
enseignement que le 1^{er} Avril.

Répondant à une question de M. Yang
M. le Doyen répond que les offres qui pourraient
être faites de notre part, ^{au M. Collet} ne peuvent en aucun
cas amener une renonciation de la
part du Service hydrographique; les augmentations
des fonctionnaires fédéraux étant
stablis sur une échelle déterminée l'année

M. le prof. R. Gauthier constate que M.
Collet a été pendant quelques années
^{depuis} à la géologie dans sa forme classique
et moderne; mais il a toutes les qualités
pour y revenir et il a en présentement
l'occasion de constituer ^{une} toute nouvelle stage
qui a fait M. Collet via la Direction
du Service hydrographique lui a été
très acceptable, même au point de vue
scientifique.

M. le prof. R. Chodat regrette la décision

de M. Argand; il déplore avec regret
que les conditions spéciales dans lesquelles
les professeurs de sciences naturelles devaient travailler
soient faites à fait anomalies; les recherches en
collectivités existent, mais elles sont très rares
utilisables. — Il constate comme M. Gauthier
que la géologie telle que l'a pratiquée
M. Collet au cours de ces dernières années ne
coincide pas exactement avec la méthode
d'amourie moderne; mais elle n'en est pas
plus personnelle. En outre M. Collet consente
avec les services fédéraux des relations
qui ne manqueront pas d'être précieuses
pour notre Faculté. L'appel se
justifie pleinement.

M. Ch. Sarrazin prof-hon. regrette que M.
Argand, ait fait une condition non qua-
non, de circonstances qui il ait été facile
d'expliquer par la cause relative des Directeurs
du Muséum et de la Bibliothèque. — Parmi
les géologues nuns depuis de ^{occupé} la
charge de géologue, M. Sarrazin donne la
préférence à M. Collet pour nous concernant
les qualités d'une géologue et comme professeur

D'ailleurs depuis que il est un renseignement hydrographique
M. Collet n'a pas de cultiver sa monnaie
favorite, particulièrement pendant ses vacances,
et il ne peut être assuré qu'il lui causera des dégâts que l'Occitan lui en sera fourni toute
un automne et tout un temps. M. Saranis
se déclare partisan d'un appel en faveur
de M. Collet; mais il ne pense pas qu'il
convient de donner à M. Collet des détails
sur l'augmentation proposée de son traitement.

M. le Juge fait cependant remarquer d'
à propos que la question de l'augmentation des
bénéfices des professeurs, fait l'objet d'une
étude de la part du Comité d'Etat.

M. Ph. Guyot fait en se déclarant tout
entièrement d'accord pour l'appel de M.
Collet. ne pense pas que nous puissions lui
donner aucune garantie même morale
au sujet d'une augmentation qui D'ailleurs
ne dépend pas de notre matrice Faculté.

M. Chodat et Young pensent également
que la Faculté ne peut et ne doit rien
répondre à cet égard. At. le

En dépit de la Faculté d'accord

à l'unanimité de proposer un appel
en faveur de M. Collet aux conditio-
ns qui ont été offerts à M. Argand; elle
propose que le cas de gallogne soit
donné pendant la fin du renouvellement actuel
par M. Jules Furey, M. Saranis ne
pouvant s'en charger par suite de ses
mœurs libidinaires.

La Faculté donne l'eventualité à
M. le prof. R. Chodat comme son délégué
au cas où le Département se déciderait
en faveur d'un appel.

Seance levée

par la Seconde
C.-E. Guyot

Salle Venturi 18 Janv 18.

Présents: MM. Fehl, Chodat, Young, Gautier,
Claparis, Pittard

Gautier, Laffon, Dr. Guyot - L.C. Guyot.

Sur l'astuce. Il est proposé
un mémoire à M. Guyot sur la
géographie botanique. Le Dr. Guyot sera

composé à M^e Chodat, Beaurain et
Jacot (de Zurich).

- On autorisera la normale session pour
le 15^e Aout.

Diplôme d'Anthropologie par la Licence en
Sc. Biologique:

M^e Giffard donne lecture de son discours de
graduation.

Diplôme d'Ingenier chimiste: Une commission
composée du Doyen, de M^e Th. Pige et Pichot,
statuée sur le cas de M^e Morel, interne
peut-être.

Chair. de Géologie. - M^e Doyen:
Le Comité d'état avait dénié son nom au
�aisonnement par le demandeur directement à M^e
Collot.

Le Comité d'état a assuré M^e Collot
qu'il lui décernait une médaille dans le
courant de l'année.

M^e Collot, a été reçu dans l'affiliation
à l'université de Genève au 31 dec. 92.

Mais M^e L. Cass. jugeait q^{ue} Ador a écrit au
Comité d'état pour le p^{re}st, le M^e Collot est
renommé, il lui accordera une bourse d'un an,
afin de permettre à M^e Collot de rester encore
un an à la tête de l'école.

M^e Ador a écrit à la même école au
Rectorat et au Doyen.

M^e Chodat: M^e ne pouvait pas changer
autre professeur. Mais, puisque M^e Ador leur
demande un succès, il nous est indispensable
d'autoriser son admission. Si le Rectorat M^e
Ador est alors à Bâle, de la réfuter.

M^e Ador a démissionné à M^e Chodat pour
M^e Collot à une hypothèse. Il nous faut
accepter cette commission jusqu'en début
du prochain semestre d'hiver.

M^e Hugy rapporte qu'à l'avis de M^e Collot
on peut pas concevoir de succès, M^e
Collot le renommant le Bon à jouer pour
l'année. - On ignore quel est le
rôle/la place de professor M^e Collot.
Est M^e Collot sera-t-il déjà disponible
au mois d'Octobre prochain?

M^e Peltier fait savoir que, en la direction

de however. M^r Collot ne pouvait venir
signer le^t de Barre.

M^r Guérin est du même avis que M^r Chodat.
Il faudrait d'abord stopper que M^r Collot
l'entende en octobre. — Au p^{re} de ce de
changement, nous voulons négocier avec
qui aille le maintenir à fin juillet que
j'avoir un chargement de professeur au
milieu du printemps.

M^r Chodat fait négocier par le ch^{ef}
du temps pour ses cours à la Faculté,
puisqu'il n'implique pas de renegocier.
M^r Guyot a écrit par la tr^e de l'Académie
d'accord avec la demande de M^r Ador.

M^r Chodat estime très favorable que la
scène de M^r Collot soit orientée dans
le sens de la préparation et de l'application.
C'est la grande demande de la jeunesse.

La Faculté donne un avis favorable
à la demande de M^r Ador, et c'est la
voue que M^r Collot aura les cours le
1^{er} novembre prochain au plus tard.
(Note à l'assassinat).

Cours de M^r Dugay: Il remplace actuellement le cours.
On décide de mettre cette question à l'ordre du
jour d'un prochain conseil.

Session hiver à 3 h. 20.

M^r L. Léonard

M^r Clapaud

Session de l'¹ mars à l'¹ février 18...

à 4 h 15.

Présents M. Rau, Dran, Mme. Brusy, Pictet
Gauthier, Clahane, Dittmar

Le Doyen rappelle la décision du Comité Young.
M^r Guérin informe le Doyen de la façon
dont il a parlé hier au comité.

Reprogrammation de la géologie — M^r Dugay.
Rehault à Stockholm, a fait venir pour 2000
étudiants sonneur pour faciliter la répartition
des enseignements dans la dernière partie de l'
hiver.

La faculté pousse au Comité Révolutionnaire et Warter
d'arrêter immédiatement à remplacer M^r Duperré.

Adopté.

Sur ce qui concerne la géologie, M. le doyen avertit que M. Reinhardt pourrait remplacer également en cas de géologie, momentanément un autre malade l'avoisiné de M^e Collot. Ce remplacement aurait lieu jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Acepté. Le cours devrait se dérouler de toute.

Chaire de Zoologie. Il s'agit de prendre un arrêté immédiat, tout en réservant l'avoir. M^e André professeur extraordinaire pourrait être chargé provisoirement du remplacement M^e Gray. M^e André dirigeant du laboratoire ferait tout dès qu'il le pourra. Remplacement provisoire est adopté.

M. le doyen avertit qu'il envisage dans une prochaine loi d'arrêter quelques retouches aux éléments d'examen : pour ce qui concerne la finance payée par les pharmaciens, il propose à la comité du fini auxquels les dits pharmaciens peuvent se présenter aux examens.

Le faculté décide immédiatement de la finance pourra se payer en deux fois 50 f. et pourra à l'avenir, le candidat ne paiera pas plus de trois fois.

Comme convenu.

Traine du Jeudi 14 Mars 1878

à 2¹⁰ h

Présents : M^m Fehr, ^{sous} Gray (Ch) ; Pictet, Dr. phys. Gauthier, Léandre, André Chodat, Sutard, Charavaux, Dufour.

affaires courantes : M^e Staechelin inf. universitaire demande à être admis dans les examens de Doctorat ^{chimie}. Demande a été accepté de la physiologie. Examen favorable de M^m Dr. J. Ch. Gray. Adopté.

examens : M^m Kaufmann, M^m Moraine ont passé leurs examens partiels de Doctorat.

examens : Le Prof. de l'Institut des Polices procéda à un renouvellement des polices d'examens ^{incident}. M^m Gray propose d'augmenter de 80% le montant de la police d'amiante pour ce qui concerne la physiologie.

Locaux : Le doyen avertit M^m Pictet fait à l'Institut de Botanique faire de ce Institut un des plus riches du monde.

On n'apprécie à Locaux il faudrait dénicher pour la physique.

M^m Chodat donne p. p. détails au sujet des ^{expositions} dans un futur : bibliothèque : 11.000 volumes. Toutes les œuvres botaniques, des plus récentes, sont possédées.

Collection : herbes plus importantes du monde

femelle arriverait au St Camp pour ces deux derniers
leur valeur peut être évaluée à 1.500.000 Frs
Cependant, administré devrait être convenablement
élevé. M^e Claparède ayant été d'accord on pourraient
placer au même étage la totalité des collections botaniques.
M^e Rochelet convaincu; s'un bilan peut être
nécessaire.

Le doyen renvoie M^e Chodat de l'activité qu'il
détire à l'Institut de botanique, activité qui a bien
été fournie à l'Institut de faire à son avis "un usage".
Un professeur demande que le faculté renvoie la
fourniture à l'Institut de ce beau don.

Le doyen écrit au nom de la faculté:

Pour approuver le règlement où échappe les locaux
dans les endroits les plus rapprochés du "littoral".
M^e Biltard amorce les difficultés dans lesquelles il
se trouve au sujet de ses collections de démonstrations
& ses collections scientifiques.

M^e Biltard prie la faculté d'informer M^e
Claparède pour son amabilité: accepté.

M^e Chodat prie la faculté d'présenter une
proposition favorable au sujet des locaux demandés par
M^e Biltard.

Le conseil est adopté à l'unanimité.

M^e Duparc tente une proposition, qui sort des
pistes ^{influence des montagnes} aller à et proposer un rôle démonstratif
qui fait en démonstration pour faire des locaux meilleurs
soient donnés aux facultés des sciences - les locaux de
cette faculté étant actuellement insuffisants.

M^e Guiget approuve. Le doyen M^e Chodat fait penser que
M^e Rochelet sera également d'accord.

Il faut toutefois faire de son mieux pour faire apprécier
physiquement par la Société Académique q' modifier installez
une lanterne à projecteur dans le Salle 20 - pour commencer.
f.f. modifications de détails sont demandées pour la
Salle 20.

Le doyen annone la nomination de M^e Collot comme
professeur ordinair de zoologie.

Il annonce également l'arrangement finis avec M^e
Reinhardt au sujet du remplacement de M^e Collot: cours
d'anatomie & cours de zoologie.

M^e Duparc estime qu'il aurait du être avancé, jusqu'à présent
M^e Reinhardt est son assistant et participant toutes les
réunions pourtant où cette situation finira le travail de
M^e Reinhardt au laboratoire de minéralogie.

Chancery de Zoologie: Le doyen rappelle les discussions qui
ont eu lieu entre le doyen et le docteur Dubois
de la faculté. Le doyen demande formellement à M^e

Zoologie

la inscription n'est pas ouverte, demander au
département à faire savoir au doyen qu'il devrait
appeler M^r André pour qu'il soit nommé en qualité
de professeur adjoint. Le doyen a fait savoir au dépar-
tement qu'il faisait une inscription mais préférable
parce qu'il permettrait d'examiner le deux candidats
en une.

Le doyen a nommé quelques candidats éventuels : Mme
Führmann, André, Romp, Carl, Balmer, Strobl.

Si le faculté est d'accord le département fera faire
une offre au profit de M^r André.

M^r Chodat trouve qu'il vaut mieux faire les
propositions à inscrire en toute.

Le doyen trouve que le faculté ne pouvait pas faire
peur au professeur : ayant décidé de faire une inscription.
M^r Chodat trouve aussi que le faculté devrait faire
faire par la faculté pour faire demander la
inscription soit ouverte. Il faut s'assurer des meilleurs
candidats ainsi que cela a un bien au sujet de la chaire
de biologie. Il ne pense pas qu'un docteur n'impose : aucun
des candidats connus ne s'impose absolument.

M^r Deparc aurait été au début très partisan d'une
inscription mais les candidats ne l'imposent nuls avec
les autres à faire tenir compte de la situation dans l'établissement

M^r André fut à faire toute sa carrière à l'université. Il
n'a pas fait ses études à la chaire d'acoustique un acte universel
qui a été dans un collège dans le carrière d'acoustique. Il a été
dans l'assemblée pour ces considérations.

M^r Ph. Guigy demande si on a quelques renseignements scientifiques
sur chaque candidat de la fac, un sujet de candidats éventuels.
M^r Ch. Guigy demande si on ne pourra pas attendre
un peu de manière à avoir le temps de prendre des rensei-
gnements.

M^r Fauquier n'a pas été convaincu par l'argumentation de
M^r Deparc & pense que vous pourrez dire au département que
vous préférez une inscription.

M^r Bictet pense que le logique serait d'avoir une inscription.
M^r Chodat est préféré une inscription. Le faculté n'a pas
laissez M^r André sans une situation acceptable : à nouveaux
faits, nouveaux conseils, tous ces nouveaux bas informés suffisai-
ment de la valeur des candidats. M^r Chodat n'a aucune
opinion motivée sur la valeur scientifique. Il espère que une
inscription ne risque pas d'être faite par le faculté devant
faire l'avis au doyen". ~~faire inscription~~ cet état l'esprit en
le faisant faire pour le faculté faire tout ce qu'il peut à
étudier la question de M^r André.

M^r Ch. Guigy approuve le point de vue. M^r Ph. Guigy également.
M^r Bictet aussi.

M^r Duparc estime que dans les conditions actuelles à avec
les nominations éventuelles M^r André aurait obligé de
s'en aller. Si on présentait un zoologiste de la Grande
Vallée il s'inquiéterait. D'ailleurs M^r Chodat a dit des
choses très sensées.

M^r Gauthier trouve aussi que M^r André n'a pas démissionné mais
un professeur doit être un conducteur d'hommes; mais l'autographe
montre que le professeur a bien fait son enseignement M^r André est
vraiment le right man? L'appel ne se justifie pas, il n'y a
d'autre choix préférable.

M^r Duparc trouve bien aussi que l'appel devrait faire corps.
- pris, autrement il aurait été "appelé". Deux cas sont alors
qu'il fasse sa renonciation pleinement exprimée, tout au
moins dans les circonstances actuelles il voudrait faire l'appel.
M^r Chodat donne le texte de la proposition pour le finir
série finie au Département.

M^r Gauthier propose un amendement, déclassement, accepté
avec voix cette proposition est acceptée et immédiatement
fauf au vote. (v. Lettre du Dr. Léon, ^{mais} au Prof. ^{et})

Thesen- M^r Gauthier annonce une thèse de M^r Paul Bremschweiler
pour Doctorat es Sciences physiques.

Adopté.

M^r Gauthier annonce une thèse de M^r Jean Lazarus, pour
le Doctorat es Sciences chirurgies.

Adopté

M^r Th. A. Guy annonce une thèse de M^r Alex. Piirkens
pour Doctorat es Sciences physiques.

Adopté

M^r Chodat annonce une thèse de M^r Teding Van
Der Kraut pour Doctorat es Sciences physiques.

Adopté

M^r Chodat propose que le laboratoire communautaire Vendredi
12 avril. à les cours débute le 15 avril 1918.

Les cours débuteront à 14 h 20

le secretariat ad vit.

Gauthier

S'ance du Vendredi 22 mars 1918

Présents: M. Fehr doyen, Gauthier, Chodat
Duparc, Ch. S. Guye, Ph. Guye, Pittard
Claparède, Lendrier

Le Procès verbal de la précédente séance est lu et adopté!

Affaires courantes. M. le doyen donne lecture d'une lettre du Recteur du dépôt de l'Intér. publiques concernant la consommation de gaz. La ville menace de supprimer le gaz à l'Université, si l'on continue à dépasser les limites accordées. M. Chodat dit avoir demandé à Mr le Recteur quelles étaient ces limites, sans avoir pu être suffisamment renseigné.

M. Duparc pense qu'il serait désirable que chaque laboratoire ait son compteur.

Dépenses à porter au budget de 1919. M. Chodat demande la réparation de la toile à projections; M. Ch. S. Guye, un crédit d'environ 400 francs pour compléter l'outillage du laboratoire de physique, il propose, entre autre, l'achat d'un tour.

Légs Yung. Le Recteur a reçu une lettre

du Conseil d'Etat, ainsi que de la Chambre des tutelles, annonçant que Mr Yung a fait, par testament, divers legs à l'Université notamment: La collection des livres et mémoires scientifiques portant des dédicaces à son nom; dessins originaux, planches, instruments, portraits de zoologistes.

M. Gauthier propose d'adresser à Mr Yung, des remerciements au nom de la Faculté; adopté.
Demande Katouritch. Homme Katouritch, étudiant en pharmacie demande l'autorisation de ne refaire que l'examen de chimie.

M. Chodat parle en faveur de cet étudiant serbe, qui, blessé à la guerre, ne jouit pas d'une bonne santé. La demande est accordée à titre exceptionnel.

Examens: Session d'Avril. M. le doyen en soumet le programme.

M. Chodat, consulté par divers étudiants au sujet de la géologie, demande s'il y aurait une session en juillet.

M. le doyen répond affirmativement.

En ce qui concerne la minéralogie, M. Duparc propose de laisser, aux candidats, le choix

d'être interrogés par lui ou par M. Reinhardt
qui a donné une partie du cours.

Chaire de Gîtes métallifères M. Duparc

—
un peu
du 3 mai 1918
— propose de faire nommer, à cette chaire, à
titre de prof. extraordinaire, M. le Dr Wenger.

Après avoir rappelé l'origine de cette chaire
et les divers titulaires, il insiste sur la chose
qui lie à titre au poste de 1^{er} assistant.

M. Fauchet est d'accord, mais sur les
avis de Mrs Chodat, Ph Guye et Gautier,
M. Duparc est prié de rédiger un rapport
qui donnerait des renseignements au sujet
des titres et publications du candidat.

M. Chodat demande à M. Duparc, s'il
peut que M. Wenger deviendrait, ipso facto,
son successeur.

M. Duparc est d'avis que cette nomination
ne lie, en aucune façon, la Faculté et
se rallie à l'avis que M. Chodat avait exprimé
à ce propos, dans la séance précédente.

Chaire de Zoologie: suppléance.

M. le doyen demande si nous ne devrions pas
proposer au Département de laisser la
suppléance à plusieurs candidats.

M. Gautier propose M. André et Pittard.
M. Chodat étant le seul biologiste actuellement
en chaire, tient à ne pas se détourner de la
question de la chaire de zoologie. Il croit que
l'inscription est la seule façon de faire, et abjure
la Faculté d'appuyer cette proposition.

M. Gautier souscrit à l'opinion de M. Chodat
M. Duparc, en ce qui concerne la suppléance,
est d'avis qu'il ne serait pas pratique de
scinder l'enseignement en deux, à cause de
nécessités tenant à notre programme. Le
remplacement que ferait M. André serait,
pour lui, une occasion de faire ses preuves.
Après un échange de vues entre Mrs Chodat,
Ph. Guye et Gautier, il est décidé de confier
la suppléance à M. André.

M. le doyen annonce qu'il a reçu le
curriculum vitae de Mrs Führmann et Baltzer.
M. Chodat, qui a entendu M. Baltzer à Zurich
dit que ce candidat serait très au courant des
questions modernes que se pose la biologie contem-
poraine.

M. Duparc, sur les origines du candidat, pense
que quelle que soit sa valeur, cette candidature

n'est actuellement pas possible à Genève
M. P. Guye appuie la proposition de cette
Chodat relative à l'inscription, car la
chaine de zoologie doit être remplie d'une
façon digne; nous avons des raisons très
sérieuses pour demander à être renseignés
sur tous les candidats.

La séance est levée à 8h 31/4

Pour le secrétaire

Alf. Lendner)

Séance du Vendredi 3 mai 1918

Présents M. H. Fehr doyer, Gauthier, Chodat, Clémencet,
Gautier, Duparc, C.-L. Guye, P.-A. Guye, Leclerc
Pictet, Pittard.

Procès verbal de la séance précédente lu et approuvé

Examens (Samedi 4 Avril)

a) Licence en math.

A Genève M^r Band

b) Licence en Phys. et Chem.

A Genève M^r Malagnac

c) Licence en Biologie. A Genève M^r Bogdalian
Le diplôme de la Faculté de Genève a été délivré par une personne
qui n'a pas la règle comme la Faculté.

d) Diplôme d'ingénier. chimiste Oct pâche l'examen I

Deux candidats, oct pâche l'examen final, M^r Rothlisberger [succès]
[succès] M^r Diaz. [tous deux ont obtenu l'approbation]

e) Certificat d'études supérieures pour obtenir dans la
programme français. Trois candidats ont passé une de leurs bacheliers
M^r Jaquet (Botanique)
M^r Moral (chimie biologique)
M^r Richard (P. C. N)

En l'absence de service de contrôlement, M^r Pictet fait renouveler
garde à son équivalent la partie de laboratoire: il doit
donc se mettre en règle, avant de recevoir le certificat. M^r Pictet
proteste contre les dépenses qu'il a accorde trop généralement aux estu-
-ries. M^r le doyen répond qu'il est bien renseigné des largesses accor-
-dées et que chaque cas est aujourd'hui examiné à part.

À M^r P. Guye qui demande si des Suisses devraient continuer
leur cours d'études en France, devant autoriser à passer le certificat
d'études supérieures dans la même condition que les autres, il est répon-
du que toute la question des équivalences des grades suisses est à
l'étude par le Bureau de l'Université, le Comité central des
étudiants suisses, et un Comité français.

f) Examen partiel du Doctorat en sciences:

N^o 10 Bach a obtenu l'examen d'Analyse 6

N^o A. Zernicow " Botanique 6

g) Thèses Selon rapport de N^o A. Pichot, les thèses suivantes sont acceptées

celle de N^o Paul Combe, sur quelques hydrocarbures caractéristiques du goudron du vécu

celle N^o Arthur Labouchère, sur quelques constituants du goudron du vécu

h) Change de branches complémentaires. M^{me} Thie, chimie, demande d'échanger l'Orthodoxie contre la Physique au doct. ès-s. math. N^o Zernicow veut de même échanger la Zoologie contre la Physique au doct. ès-s. naturelles. Accordé comme de droit.

Innovation

Une connue pharmaceute bulgare demande l'innovation; elle ne lui sera accordée que si présente un certificat de nobilité d'un gymane bulgare.

Équivalence

M^{me} Büttler, Fauballeur de l'Université de Zurich, postule le le doctorat ès-s. phys. (branche principale: physique) et devant de disposer de la licence. L'examen très récent fait à Zurich portait sur la Physique et l'Orthodoxie comme branches principales.

Les complémentaires étaient la Mathématique et la Chimie.

Il est demandé d'insérer au candidat une licence de Minéralogie, et une de Physique.

Priat-docteur

M^{me} Progonine, doct. ès-s. de Gessie, demande d'être autorisé à donner la matière produire un cours sur l'Analyse minéralogique. Accordé comme de droit.

Par lettre adressée au Département de l'Inst. publique, M^{me} Reutardt, docteur de Zurich, demande d'être agréé comme priat-docteur en Géologie et Minéralogie.

M^{me} Dupare, appelle clandestinement la demande. M^{me} Reutardt est un homme de grande valeur, qui a fait ses preuves dans le service, et dans l'enseignement; ici néanmoins, où il a remplacé l'agréé M^{me} Dupare, et occupe aujourd'hui le poste que celui de M^{me} Collet.

M^{me} Chodat ne conteste pas la validité de la personne, mais se plaint de l'absence de détail: M^{me} Reutardt n'est pas docteur suisse, alors que depuis son grade de Zurich, il est docteur en philosophie. Ces dérogations de dénomination sont quelquefois admises et sont un abus.

La demande de M^{me} Reutardt est agréée.

Assurances - Locaux

La police d'assurance n'a rien à dire. A locaux.

^{la majorité}
soit de leur renouvellement, il est décidé de 50% la valeur du matériel actuel. Le dite établissement sera également chargé pour l'établissement de l'atmosphère contre les dégâts causés par la condensat d'eau, auquel il a contribué. Il reçue les attractions de l'Herbor Boisier qui relèvent une étude spéciale.

M^r le Doyen informe la Faculté que le laboratoire de Psychologie ne suffit pas à la caser : tous les propriétaires d'appartements venant au mariage de l'Université refusent de lui donner la place. Dans ces conditions, et M^r Chodat devait être sollicité en possession de l'Herbor Boisier, se devrait à ses frais à l'état de demander à la Ville la déaffiliation de la route du Calabre, route unique, qui pourrait venir d'abri temporaire aux heures de conférence. Psychologie et Anthropologie ?

M^r Chodat dit qu'il doit envoyer Chambery le 15 du mois, et le voit obligé de demander le prompt dénouement des travaux de laboratoire de Psychologie.

M^r Claparède a demandé à la Faculté des Lettres de permanence pour deux octroyer l'usage du 1^{er} 5^{me} étage une moitié, et l'autre pour deux de lui céder le 1^{er} étage, sur les avis d'assiette du premier local.

M^r le doyen fait les demandes nécessaires au renouvellement.

Séjour (reuvre D. Mosnier)

Université
15 mai 1917

La sécession de M^r Mosnier n'a pas changé depuis

un an, et les fonds disponibles de la Faculté le permettent, il est décidé de verser pour une année la subvention de 300 francs accordé en 1917. Le Bureau de l'Université sera sollicité de publier, de sa côté, une allocation de 300 francs.

Demandes de M^r le prof. Duparc

M^r Duparc présente deux demandes usant, la première a été déposée de donner à l'assiette la cours de géologie métallifère qui s'a pu être communiquée au doct. Weyer, la seconde à renouveler, par le fin de sonter, l'assignement de la Chimie analytique à M^r le doct. Weyer qui a communiqué la cours à la place de M^r Duparc : ceci afin d'assurer aux étudiants le bénéfice de la continuité de l'assignement.

S'agissant d'une partie de supplément, la demande doit être transmise au Département. La Faculté espère un avis favorable à cet effet.

Suppléments

La Commission qui étudie le mont réelle la vérification des taux des professeurs à l'Université, soit occupé également du taux des suppléments. D'après une clll, le Département de l'Instruction publique a adopté le suivant.

Supplément	hiver	été
la 1 ^{re} - 2 ^{me}	600	400
la 2 ^{me} - 3 ^{me}	480	320
les leçons universitaires	350	250

Le fait du casel attribué au remplacement sera fixé suite
entre le titulaire et le Département; dans le cas de vacance
du titulaire, le casel l'aurait revu au rapport. Les poin-
ces de laboratoire seront espacées après étude faite par le
Département, le titulaire, et le doyen de la Faculté.

La somme concernant les approches dure deux années à
un ancrage, elles sont payées à raison de 30 francs l'heure, et
8 francs pour l'examen.

Chancery Extraordinaire

M^r le doyen connaît deux lettres de M^r. E. A. et
G. J. Guy, demandant le reçu à l'école des jour deux
professeurs de la chancery extraordinaire de Chemie
technique pure, et deux chanciers extraordinaire de
Physique pure.

Il ex^tat aussi décidé.

Chancery de Zoologie et Anatomie Comparée

M^r le doyen rappelle qu'au cours de ses délibérations antérieures
la Faculté avait demandé au Départ. de l'Instit. publ. de
renouveler à procéder par appel, et à ouvrir une inscription;
à moins de faire écopier aux premiers titulaires du
Département. Ce dernier n'a pas fait droit à cette requête
et, par une lettre adressée au recteur en date du 1^{er} avril deux-

nous, il est proposé que le Conseil d'Etat soit déciéde pour l'appel,
et que la Faculté de désigner ou déléguer à la Commission de
peinture. Selon ce désir le recteur a écrit la lettre suivante renouvelée:

Il existe une ligne d'argument, le pouvoir de la désignation
par appel de M^r Andri. L'absence temporaire du professeur
, attestée par une longue liste de publications, le niveau rendus
dans le directeur du laboratoire et à tête désignant, feront des
annulations une promesse nulle. L'Université a d'ailleurs
renouvelé elle-même les qualités de M^r Andri et l'absence d'absence
extraordinaire, puisque l'appelant a remplacé M^r Yang à la mat
d'acdescenseur. D'autre part les motifs invoqués reconnaissent le pouvoir
de la nomination par appel de M^r Collet, lorsque toute leur place
dans le poste occupé, et l'insuffisance tenait pour M^r Andri plus
irréversible encore. Enfin il s'est seulement mis que, dans l'esprit
de la Loi, l'insuffisance soit le vice normale : la bouteille n'a pas
été produite au second rang, après la désignation par appel. Tel
est, brièvement résumé, le résultat qui résulte, selon M^r Roig,
pour l'appel de M^r Andri.

M^r le doyen rappelle la demande visiblement tenue pour
détacher le Département de la position actuelle et faire consentir
à la première option. Par deux lettres, le doyen a rappelé
au Département que le remplacement n'a été confié à M^r
du 5 février 18 Andri que sans succès, la Faculté ayant expédient d'interdire
que son prétendu l'engagéait pour l'avenir. Et c'est à cause de la

- compétence du géoport de ses membres, et faute d'informations suffisantes qu'elle préfère l'inscrire à l'appel. Depuis quelque temps le laboratoire universitaire, elle est tombé dans la renommée par des publications équitables les unes et incontestables rendues à l'université canadienne par M^e André.

Dans une conversation tenue il y a 8 jours, au Département, entre M^e Rosier, le secrétaire, le doyen et le doyen, l'Université a demandé fait valoir ce argument, mais sans pour autant décliner l'opinion du chef de l'Institution publique.

Dans ces conditions, et avant de faire à André la décharge, M^e Fehr a été chargé à place pour une nouvelle direction générale.

M^e Claparède demande qu'elle soit au perte la légitimité du doyen extrait. C'est à la direction du Laboratoire. Le titulaire est, il désigne une personne qui est dans un domaine défini par la collaboration chargé, ou lui fait l'^s dans la convention avec le professeur de zoologie et de physiologie. Il trait de toute manière intéressant d'examiner la condition exacte dans lesquelles a été nommé M^e André.

M^e le doyen répond que le procès verbal de la Faculté a été rédigé trop rapidement et que a refusé, au Département, le communiqué du procès verbal de la Commission de peine.

M^e Gruber. L'argument qui fait état de la nomination de M^e André comme extrait en 1913 fut grave ; le Département en finit-il la conclusion que tout entier, chef de banana, est le meilleur des deux du laboratoire de la Chambre universitaire ? Les

déclarations produites ici par M^m Chodat, Duparc, Leclerc, n'engagent que leurs auteurs et, à tout prendre, se rapprochent peu. Pour M^m Chodat et P. Gruber, la situation est claire. La Faculté avait raison d'accuser, de préférer l'inscription, à l'appel des deux du résultat des nominations de grande valeur, celle de M^e Ying, par exemple. Nous pouvons comprendre nos regrets que cette position n'ait pas été tenue : ils étaient plausibles, mais qu'ils puissent être et quelquels il a résulté de l'avis. Le Département saura qui il voudra. Une telle chose nous est demandée, la déclarer à notre délégué.

M^e Duparc dit que M^e André ne se présentera pas au cas que l'inscription soit ouverte. Cette attitude est très compréhensible : de nombreux citoyens, lui disent est comparable à Gérard au moins de 15, attachés allemands, les deux autres ont été au moins les élèves et les bacheliers de M^e André au laboratoire de Zoologie. Le fait de la mettre la compétition avec eux, c'est le pire des débats.

M^m Gauthier et Chodat tiennent notamment la prétendue argumentation. L'admettre équivaudrait à déclarer nos meilleurs étudiants incapables de porter une de nos chaires, et laisser le champ ouvert aux seuls chargés. Dans cette affaire tout est次要的 plus de raisons, à leur place de la nécessité. Mais il s'agit, en fait, de faire à toute institution et à l'ordre à privilier ou à la maintenir. Si la Faculté a raison de M^e André, la seule procedure

qui deus, le cas doaken, puisse assurer la meilleure chose. M^e Andriez à ce pas, vers le temps, donne toute satisfaction à son amie chf. M^e Yung. M^e Stader, professeur à l'Université de Bruxelles, consulté par M^e Gauthier et notre très respectueuse des personnes appartenant au combat à candidat. Il le banque ne justifie pas un mode de nomination qui doit rester limité à des personnes connues : le Faubelle est de ce côté, en veillant aux intérêts et opinions de l'enseignement, il devrait priver une des personnes. Son seul but, en ouvrant l'inscription, aurait été de gagner du temps pour interviewer, de faire émerger peut-être une candidature devant laquelle tout le monde puisse trancher.

M^e Dupon persiste dans son point de vue, touchant l'impossibilité morale ou le bonheur M^e Andriez d'autre et concerne une branche abandonnée, ces dits messieurs titres de compassemme être la moitié des candidats. Toutefois en l'absence d'une personnalité de premier plan, M^e Dupon admet que si le Faubelle devient en tout, afin de recouvrir, après surtout de tout temps pour appeler à la Chancery d'Élogie en éminent savant, c'est au point de une autre il adhère sans discussion. Dans ce cas plus l'inscription n'aurait de raison d'être.

Sur ce dernier point, M^e Chodat n'est pas d'accord ; dépit son de ces illustres sortis à la dernière minute, on se fait d'ici, pour l'intérêt des candidats, n'en peut-être le valoir bien. L'inscription met tout le monde au même niveau ; elle laissera discuter les mérites de chacun, ceux de M^e Andriez, comme tous les autres.

Plusieurs membres de la Faubelle demandent qu'il renvoie à toute nomination hâtive. Puis, sans choisir entre les deux modes de l'appel à l'inscription, le Faubelle se rallie unanimement à une déclaration de M^e Gauthier et Dupon, dont le sens général est le suivant.

Le Faubelle n'admet pas que les titres de M^e Andriez tels qu'ils sont qu'il soit réservé à l'appel à l'inscription pour justifier une nomination par appel. Il demande le temps nécessaire pour une étude plus complète de la question et pour faire émerger peut-être d'autres candidatures. M^e Dupon écrit toutefois à faire observer qu'à moins que la demande soit valable et à valoir, il admet que la désignation par appel de M^e Andriez s'impose.

M^e Claparede est désigné comme représentant de la Faubelle auprès de la Commission de presse. Après avoir émis un avis régulant la désignation par appel de M^e Andriez, il voudra bien expliquer son vote en commentant la résolution ci-dessus.

M^e L'Hoym, adjoint de M^e Dupon, demandera à l'obtention du Département que la réunion de la Commission soit ajournée.

—
membre
du 22 mars

1918

—

M^e L'Hoym donne lecture de la lettre dans laquelle M^e Dupon développe sa proposition privée lors de la dernière séance, visant à donner un nouveau libellus à la chancery toutefois remis par l'ordre de M^e Moreau. Il se sagit par une nouvelle variation, mais de l'application dans l'état provisoire : les mérites hiérarchiques de M^e Weyer sont

Chancery d'Étages Métallifiés

- tout de tites avec permission, aussi que le temps est la au-
cun autre et le titre de publication joint à la lettre.

M. P. A. Guy et M. Pichot renoncent la proposition de
M. Dupont. M. Pichot connaît peu la candidature, mais le système
de nomination du prof. de karava à tête de chanducat est
admis, il estime que la seule condition est à l'yeux le renoncement
tenu par le directeur intéressé.

Si telles sont les circonstances, M. Gambier aurait appuyé sans aucun
la proposition Dupont, mais aujourd'hui il est pris de scrupules, et le
demande si, en l'acceptant, la Faculté ne se trouve pas obligée d'assurer
le successeur de M. Dupont. Ce dernier assure M. Gambier
et dit qu'il se rapproche d'une classe de Mineralogie, ou d'une
classe de Chimie.

La Faculté vota un avis favorable à la proposition de
M. le prof. Dupont.

Bourse Plakowski - Privat

Tous candidats étaient admis à la clôture de l'inscription, le 15
avril dernier. Ce fut M. Jullien et Fitch; le premier proposa de
faire des études anthropologiques et théâtrales, le second de étude sur le Chu-
mie alémanique et l'habillement rationnel en général. Renouvelé
à l'examen d'une connaissance complète de M. M. Fehr, Dupont et Pichot.

Programme des Séances d'hiver 1918-1919

Ainsi signalé dans le programme de prof. ordinaire et extraord. Le
titre des privat-docents, qui s'allonge, comprend 20 noms.

Sacré Coeur

Le Secrétaire G. Cailler